CHARTRES VOTRE VILLE

#211 SEPTEMBRE 2021 | chartres.fr



Bienvenne à CHARTRES







près l'annulation de l'édition 2020 du fait de la pandémie de Covid-19, la Ville de Chartres renoue avec sa traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux Chartrains.

Le temps d'une soirée à la collégiale Saint-André, ils sont invités à découvrir leur nouvelle ville de résidence en présence de Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres.

Vous êtes chartrain(e) depuis fin 2019, inscrivez-vous auprès du Guichet unique au 0237234000 ou sur www.chartres.fr/inscriptionaccueil-nouveaux-chartrains



Flashez le code pour vous inscrire en ligne



CHARTRES



Pass sanitaire éxigé, en application des consignes de la préfecture.





JE VOUS INVITE À ABORDER CETTE RENTRÉE POSITIVEMENT.

Ce journal vous présente donc toutes les manifestations, tous les rendez-vous, tous les programmes d'activités que les services de la Ville, les institutions et les associations de tous ordres vous proposent pour le mois et aussi pour l'année utile qui commence. En parcourant ces pages, vous verrez que tout ou presque revient progressivement à la normale, même si les évènements les plus importants, ceux qui vous rassemblent le plus, subissent encore restrictions ou annulations du fait de la pandémie qui persiste. Je veux croire qu'il existe une voie entre le pessimisme noir et l'optimisme béat. Et le salon des associations qui s'ouvre dans quelques jours montre à l'envi les trésors d'initiatives et d'imagination que leurs membres déploient malgré les circonstances. Je les en félicite. Je les en remercie infiniment.

Au début de l'été, je vous avais appelés à vous faire vacciner si vous ne l'étiez déjà. Je renouvelle cet appel, en me réjouissant du surcroît de vaccinations enregistrées.

Maire de Chartres, je suis tenu par la Loi de mettre en œuvre les décisions de l'État en matière sanitaire.

Citoyen, je me pose des questions comme tout un chacun. Je comprends tous les débats, sur les vaccins comme sur les libertés publiques. Et je me dis tout simplement : pour l'heure, nous n'avons pas mieux que les vaccins.

Alors je m'adresse tout particulièrement aux plus âgés, aux plus vulnérables, qui ne seraient pas encore vaccinés, ceux qui forment l'essentiel des patients des services de réanimation aujourd'hui. Je tiens à l'écrire ici parce que ce journal arrive dans tous les foyers chartrains, y compris chez ceux qui vivent seuls et parfois isolés.

Je vous souhaite donc la meilleure des rentrées possibles, à vous, à vos familles et tout spécialement aux enfants chartrains. Vous lirez plus loin que les Chartrains et leur municipalité ne cessent d'agir, de proposer services et équipements nouveaux, pratiques et loisirs culturels et sportifs.

Enfin, septembre est aussi marqué par les Journées du Patrimoine. Je sais l'attachement des Chartrains aux beautés de leur ville, exceptionnelles. Je le partage évidemment et je vous livre à ce propos mes réflexions sur ce joli mot de Patrimoine et les idées qui fondent l'évolution de notre action en la matière. Préserver sans figer. Car cette ville est d'abord la vôtre. Bien vivante.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres





HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 23 40 00
votreville@aggloville.chartres.fr

chartres.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

JEAN-PIERRE GORGES

CO-DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

ÉLISABETH FROMONT JEAN-MAURICE DUVAL

DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF

PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION

STÉPHANE LEFEBVRE JEAN-GUY MURIEL MAEVA DELOGE DAGBA JULIEN CARRARA

PHOTOGRAPHIES

GROUPEMENT MARTINO

MAQUETTE, MISE EN PAGE

STUDIO GRAPHIQUE, MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION

GROUPE MORAULT IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE

31000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION

MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:

à parution

Nº ISSN: 1257-5194





Les bas-côtés verdoyants de l'avenue Jean-Mermoz



INTERVIEW DU MAIRE

LE PATRIMOINE EN QUESTION









SOMMAIRE

SPORT PRÉSENTATION DES ÉQUIPES C'CHARTRES



CULTURE
JOURNÉES
EUROPÉENNES DU
PATRIMOINE



CULTURE
PRÉSENTATION DE LA
SAISON DU THÉÂTRE
DE CHARTRES







Patrimoine préserver sans figer

Les Journées du Patrimoine se dérouleront comme de coutume le troisième week-end de septembre. Vous en découvrirez page 52 le beau programme chartrain.

L'occasion pour Jean-Pierre Gorges de nous livrer ses réflexions sur une action qui le passionne.





La médiathèque l'Apostrophe

Votre Ville: Comment regardez-vous l'état du patrimoine chartrain, vingt ans après votre première élection?

Jean-Pierre Gorges: Un patrimoine dégradé en 2001 faute d'entretien, et je le dis sans chercher la polémique. Les piliers du marché couvert, place Billard, étaient pour certains fendus. J'en parle parce que ce fut notre premier chantier, avec la restauration du cloître des Cordeliers, complètement délaissé lui aussi,

squatté, qui abrite aujourd'hui le conservatoire de musique et de danse... Ensuite, ce fut le tour du cinéma, de la médiathèque, du théâtre, de la collégiale Saint-André, etc. Avec une stratégie qui sous-tendait tous ces investissements très coûteux: le patrimoine est une richesse qui ne se délocalisera pas. A nous de le restaurer, mais aussi de l'animer à l'intérieur et de le mettre en scène à l'extérieur. Ainsi l'Hôtel des Postes est devenu la médiathèque, ainsi naquit Chartres en Lumières, etc. Et pour faire aboutir nos projets, nous avons créé notre propre service d'archéologie, pour garder au moins la maîtrise du temps des fouilles et de leur rythme. Mais là, j'ai participé à changer la Loi...

Ces chantiers successifs ont marqué la vie des Chartrains... Et ils continuent: la gare a retrouvé son décor art déco, la porte Guillaume est aujourd'hui une place-jardin, nous avons acquis les bâtiments du musée et sommes en train de



La place Billard

le repenser, le projet de centre culturel sous l'esplanade de la cathédrale avance, etc. Nous ne cessons d'investir dans le patrimoine. Mais là n'est pas l'essentiel. Les Chartrains, les touristes, et c'est bien normal, regardent notre patrimoine édifice par édifice, même si Chartres en Lumières, par exemple, donne une unité géographique et esthétique à l'ensemble. Mais c'est toute la ville qui constitue notre patrimoine. Je suis maire, pas ministre de la Culture. Quand nous élargissons le secteur piétonnier, quand nous limitons encore la circulation automobile dans le centre-ville historique, c'est possible parce que nous avons construit un grand parking en béton au préalable. C'est pour

protéger la cathédrale restaurée à coups de millions des noirceurs de la pollution automobile, mais c'est aussi et peutêtre d'abord, pour améliorer le cadre de vie des Chartrains et y organiser aujourd'hui des spectacles un peu partout (sauf période covid), et y installer des terrasses conviviales. Les belles rues pavées aux caniveaux invisibles, les petites places (Romilly, Casalis, Evora, Saint-Michel...) augmentent encore le plaisir de vivre à Chartres et son attractivité pour les touristes. Et aussi la propreté. Pas de rats partout comme à Paris. Entretenir le patrimoine, le faire vivre, c'est une affaire de tous les jours. C'est aussi pourquoi nous avons entrepris de faire revenir

des habitants au centre-ville. Chartres ne doit pas devenir une ville-musée.

Cette vision globale que vous proposez trouve-t-elle des limites?

Les polémiques, ce n'est pas grave. C'est même utile quand cela permet d'expliquer pour mieux convaincre. Qui se rappelle qu'un élu nous expliquait en Conseil municipal qu'il était impossible de faire supporter aux murs de l'Hôtel des Postes le poids des aménagements d'une médiathèque? Qui se souvient des cris de ceux qui refusaient de voir que les arbres de la place du Cygne étaient disparates, parfois malades et qu'ils défonçaient les caves et les réseaux en dessous d'eux?



La cathédrale vue de Berchères-Saint-Germain

Depuis, les nouveaux arbres ont poussé, comme sur le boulevard Chasles. Une ville ne cesse d'évoluer, elle se transforme en permanence, que le maire et les élus le veuillent ou non. Préserver le patrimoine, ce n'est pas figer la ville. Au contraire! Regardez l'Opération façades. Nous voulions aider les propriétaires des maisons et des immeubles à restaurer leurs façades dans les endroits les plus en vue de Chartres, attractivité oblige. Mais ces trompeuses façades servaient souvent de cache-misère plus graves. Les siècles ont fragilisé les structures des bâtiments, souvent à armature de bois. Certains enduits trop étanches

n'ont rien arrangé, sous prétexte de mieux isoler les intérieurs. C'était l'air du temps... et la mode des réglementations d'alors... Il n'y a pratiquement plus à Chartres de maisons du XII^e siècle. La vie est passée par là, ce qui était moins beau et moins solide a disparu. Et les constructions nouvelles, hier comme aujourd'hui, ont participé à consolider l'ensemble, au-dessus de ce gruyère fantastique qu'est le sous-sol du centre-ville historique. Un parking en béton permet aussi de stabiliser ce qui le surmonte. Regardez les temples et les châteaux forts japonais. Comme ils sont en bois il faut les reconstruire régulièrement. La préservation du patrimoine ne peut pas, ne doit pas tourner au fétichisme. Idéologique ou réalementaire. La prise de conscience de la valeur du patrimoine historique est une préoccupation récente. Elle naît en particulier à Chartres au moment de la reconstruction de la cathédrale incendiée en 1836. Qui songerait aujourd'hui contester sa charpente et son toit métalliques? Au contraire, des privilégiés font la queue pour les admirer. L'exemple le plus récent, le plus significatif aussi, c'est la transformation-restauration de la basse-ville sous l'impulsion de la Loi Malraux et du grand architecte Guy Nicot. Lui avait



La place de l'Étape-au-Vin et ses nouveaux pavés

compris que préserver les taudis n'était pas une solution. Les bâtiments dignes d'intérêt ont bien entendu été restaurés. Et c'est aujourd'hui l'un des plus beaux quartiers de Chartres. C'est cette vision d'ensemble qui quide ma volonté d'élarair le Secteur sauvegardé jusqu'à ses limites historiques, à l'intérieur du cercle des boulevards. A condition que ce ne soit pas le prétexte d'une sur-réglementation paralysante. Secteur sauvegardé ne veut pas dire secteur figé. Notre époque doit y avoir sa place. Car qui peut me dire quelle devrait être l'époque de référence? J'ai constaté, dans les réunions auxquelles j'ai participé, que l'époque de référence était généralement l'époque qu'avait étudiée le spécialiste qui s'exprimait...

Quels sont les principes qui doivent prévaloir?

Le bon exemple, c'est la Directive paysagère, qui protège notamment les cônes de vue sur la cathédrale. Sans paralyser le développement de l'agglomération chartraine. Et surtout, son plus grand mérite est de définir les principes, ceux qui s'appliquent à la situation actuelle, mais aussi ceux qui s'appliqueraient si jamais d'autres cônes de vue

apparaissaient, à l'occasion de la destruction de tel ou tel bâtiment existant. Une vision à 360 degrés. Le paysage, bâti ou naturel, est un patrimoine commun. Cette directive, presqu'unique en France, élaborée en commun avec les représentants de l'État, aurait empêché l'édification de certaines monstruosités, privées mais aussi d'État, si elle avait existé il y a cinquante ans. Comme l'ancienne pharmacie des armées sur la BA 118, en plein axe de vue sur Notre-Dame. Sauvegarder sans figer. Protéger sans fossiliser. Une ville doit continuer à évoluer. A vivre.

La rentrée 2021

Plus que quelques jours avant la rentrée! Petit tour d'horizon de ce qui attend les élèves pour cette nouvelle année scolaire.



Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance



Le préau du Grand Jardin

année, plus de 2700 enfants chartrains sont attendus dans les salles de classes des écoles maternelles et élémentaires. La Ville consacre un tiers de son budget de fonctionnement annuel à l'accueil, au bien-être et à l'éveil des enfants. Pour cette rentrée établissements trois changent de directeur ou directrice: l'école élémentaire Jacques-Prévert, l'école Annie-Fournier et l'école primaire du Grand Jardin.

Rénovations et sécurité

Les écoles font tous les ans l'objet de travaux d'entretien et d'aménagement. Concernant les écoles maternelles, on peut noter le changement des deux portes donnant sur la cour et la réfection du mastic des menuiseries extérieures à Paul-Fort ainsi que la rénovation du sol du préau et la réalisation de « cloisonnettes » dans les sanitaires de l'école Émile-Zola.

L'école élémentaire de Rechèvres sera prochainement dotée de stores extérieurs côté cour et d'un préau climatisé; L'école élémentaire Jacques-Prévert bénéficiera, elle aussi, en fin d'année, de la climatisation du préau côté ASLH, d'un portail et d'un visiophone, suivant les exigences du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), conçu pour faire face à un accident majeur, naturel ou non, comme un incendie, un attentat, un accident chimique etc. L'école Maurice-Carême, enfin, poursuit le remplacement de tous ses sols et l'école François-Villon équipe son restaurant scolaire d'une VMC.

Le groupe scolaire Grand Jardin termine la rénovation des préaux de maternelle et d'école élémentaire et le groupe scolaire Jules-Ferry rafraîchit les peintures de son local de rangement et de son dortoir. Les deux établissements installent un système de climatisation, tandis que les abords des écoles Marie Pape-Carpan-

assurer les meilleures conditions de travail aux élèves et aux équipes pédagogiques et administratives.

Démarche numérique éco-responsable

Depuis plusieurs années, la Ville déploie les outils informatiques modernes adaptés capitalise sur les outils et les moyens existants en renforçant l'entretien des équipements, par exemple avec la réinitialisation régulière des PC et le déploiement de nouveaux outils comme la prise en main à distance pour une meilleure réactivité d'intervention. Formations et adaptation des outils permettent de répondre au plus près aux besoins des équipes des écoles.



tier et Henri-Matisse vont être sécurisés avec des passages piétons repensés, un meilleur éclairage, une signalétique spécifique et une circulation adaptée. « Il s'agit de la suite des chantiers entrepris depuis quelques années aux abords des établissements scolaires. Ces nouvelles mesures peuvent inclure des modifications concernant la circulation automobile pour protéger les enfants », souligne Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance.

Soit, au total, ce sont près de 660000€ qui sont investis par la Ville de Chartres pour aux consignes de l'Éducation nationale dans les écoles élémentaires. Ces dernières disposent de 380 PC portables, 96 vidéoprojecteurs interactifs, 20 espaces de stockage centralisés, 15 tablettes, 31 photocopieurs, pour un coût total de 600 000 €.

La Ville, qui remplaçait initialement ces équipements tous les cinq ans pour garantir leur bon fonctionnement, met désormais en place une politique de gestion écoresponsable qui vise à réduire son empreinte carbone. Elle ne renouvelle ainsi plus systématiquement le matériel non obsolète mais

Temps médian

« La municipalité travaille toujours au plus près des écoles, ajoute Dominique Dutartre. Suite aux échanges avec les directrices et directeurs concernant le temps médian, l'équipe Vie scolaire a travaillé cet été à une prestation plus adaptée aux particularités de chaque établissement et la plus proche possible des souhaits exprimés par les familles et les enseignants, en terme d'organisation et notamment pour les services de restauration. Cette étude a été menée sur la base d'un scénario reprenant les distanciations imposées par le covid 19 et les mesures pourraient donc être plus satisfaisantes en cas de levée du protocole sanitaire.»

La crèche familiale, entre cocooning et temps collectifs

Vous hésitez entre confier votre enfant à une assistante maternelle ou à une crèche collective? Combinez les avantages des deux modes d'accueil grâce à la crèche familiale!



crèche familiale répond aux demandes des parents qui souhaitent pour enfant un accueil auotidien personnalisé au domicile d'une assistante maternelle, où il peut aussi bénéficier de la stimulation qu'apporte la collectivité », explique Marie Quidet, responsable adjointe du Jardin des Poussins, qui regroupe les assistantes maternelles municipales agréées par le service Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental et les enfants accueillis.

Une semaine en crèche familiale

La Ville de Chartres emploie 22 assistantes maternelles qui accueillent jusqu'à 4 enfants

chacune leur domicile. entre 7h et 19h. La crèche organise des temps d'accueil collectifs progressifs, où l'enfant s'épanouit compagnie en d'autres enfants. Les plus jeunes viennent une heure tous les quinze jours à la crèche le temps d'une activité proposée par les Éducateurs et éducatrices de jeunes enfants (EJE). Une fois par semaine, les plus grands suivent la journéecrèche. « Un minibus dédié vient nous chercher avec les enfants si on habite trop loin », ajoute Muriel, assistante maternelle.

Accompagnement professionnel et administratif

Les locaux offrent des salles d'activités, de motricité, un

espace sanitaire adapté, une chambre, une ludothèque/ bibliothèque et des bureaux. L'équipe, composée responsable de formation infirmière-puéricultrice, d'une adjointe Éducatrice de jeunes enfants, de deux EJE, d'un adjoint administratif et d'un agent Petite enfance accompagne les Assistantes maternelles (à la crèche, par téléphone, à domicile), facilite leur formation continue, unifie les pratiques professionnelles et garantit le suivi des enfants accueillis. La crèche gère les contrats avec les familles et remplace l'assistante maternelle en cas de maladie ou de congé. «On a toujours quelqu'un à proximité en cas de besoin, la crèche porte bien son nom, c'est familial », résume Muriel.

La crèche recrute

Le Jardin des Poussins recrute des assistants maternels.
Contactez la direction des Ressources humaines, Hôtel Montescot recrutement@agglo-ville. chartres.fr.

La nouvelle école Guéry

Le 16 juin a eu lieu la symbolique pose de la première pierre de la nouvelle école Guéry, rue Mendès-France, en présence notamment du maire, Jean-Pierre Gorges, et de l'évêque de Chartres, monseigneur Christory.



Philippe Charpentier, président de l'Ogec, le maire, Jean-Pierre Gorges et monseigneur Christory

rigée sur un terrain de 1975 m², la future école Guéry aura une surface bâtie de 787 m² avec, notamment, un hall traversant, une zone administrative, un espace dédié aux élèves de maternelle avec trois classes et une salle de repos, sept classes

élémentaires, des locaux communs avec une salle périscolaire, une bibliothèque, une chapelle, un restaurant, un préau et divers espaces extérieurs aménagés. Jean-Pierre Gorges a salué à cette occasion les porteurs de ce projet, dont Philippe Charpentier, président de l'Ogec

(Organisation de la gestion de l'enseignement catholique), et la pertinence de cette réalisation. « Les différents acteurs du projet souhaitaient un bâtiment plus écologique, ce que nous mettons en œuvre à travers l'isolation et le chauffage par géothermie », a complété l'architecte Yolaine Didou.

Des locaux plus fonctionnels

«Le nouveau bâtiment vise un accueil plus inclusif, avec des accès PMR (personnes à mobilité réduite) et un Son organisaascenseur. tion ouverte, adaptée à la pédagogie d'aujourd'hui, qui mettra l'enfant au centre et facilitera le travail en demigroupe. Ses locaux seront aussi plus fonctionnels et plus simples d'entretien », détaille Francine Blanchet, la directrice de l'école. « Ce déménagement nous rapproche de l'Institut Notre-Dame, également géré par l'Ogec ». Le projet global coûtera environ 6 millions d'euros, en prenant notamment en compte l'achat du terrain, et accueillera les élèves à la rentrée 2022.

Retour en images

Arts, sports, jeux collectifs et sorties: les enfants ont vécu un été de découvertes dans les accueils de loisirs chartrains.

haque été, les accueils de loisirs de Chartres accueillent les enfants de 3 à 12 ans, au Rigeard pour les élémentaires, et dans trois centres pour les maternelles: Pauline Kergomard, les Cytises et Jules Ferry (ce dernier fermé en août).

Le Rigeard a accueilli près de 300 enfants au cours de l'été (120 enfants au maximum certains jours), tandis que pour les maternelles, deux des trois centres ont atteint le maximum de leur capacité d'accueil plusieurs semaines en juillet et en août.

Au programme: activités poneys, jeux collectifs et sportifs (laser game, rallye de jeux géants), activités manuelles (art challenge, fabrication d'un volcan) et sorties: médiathèque, parc des Vauroux, bords de l'Eure, Seresville, Biotropica, forêt de Fontainebleau, zoo refuge La Tanière...





- Le rallye de jeux géants au centre des Cytises
- **9** et **9** Le plein d'activités au centre Jules-Ferry
- Art challenge au centre du Rigeard
- **6** et **6** Activités au centre Pauline-Kergomard





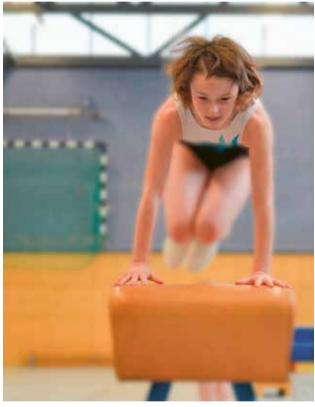




École de sports 2021-2022 Demandez le programme!

L'école de sports de la Ville permet aux enfants de 5 à 10 ans de faire du sport sans compétition. Ils peuvent ainsi découvrir trois activités durant l'année scolaire en choisissant parmi une liste variée de disciplines.





ENFANTS NÉS EN 2011 ET 2012

Le lundi de 17 h 15 à 18 h 30

FUTSA

Gymnase Charles-Péguy

SQUASH

Complexe Squash et Badminton

ATHLÉTISME

Stade Jean-Gallet

Le mardi de 17h15 à 18h30

ESCRIME

Gymnase CRJS

BASKET

Gymnase Charles Péguy

KAYAK

Stade des Bas-Bourgs

Le mercredi de 10 h 30 à 12 h

SPORTS INNOVANTS

Gymnase Charles-Péguy

TIR À L'ARC

Complexe de la Madeleine

BMX

Stade Jean-Gallet

Le mercredi de 15 h 30 à 17 h

GYMNASTIQUE/TRAMPOLINEComplexe de la Madeleine

VOLLEY

Complexe de la Madeleine

BADMINTON

Gymnase Charles-Péguy

Le jeudi de 17h15 à 18h30

HANDBALL

Complexe de la Madeleine

TENNIS DE TABLE

Gymnase Charles-Péquy

ÉOUITATION

Chartres Équitation

ENFANTS NÉS EN 2013 ET 2014

Le lundi de 17 h 15 à 18 h 30

GYMNASTIQUE/TRAMPOLINEComplexe de la Madeleine

BASKET

Gymnase Charles-Péguy

BADMINTON

Gymnase Charles-Péguy

Le mardi de 17h15 à 18h30

HANDBALL

Gymnase Charles-Péguy

ESCRIME

Gymnase du CRJS

ÉQUITATION OU ATHLÉTISME

Chartres Équitation ou Complexe de la Madeleine

TENNIS

Complexe de la Madeleine

RUGBY

Complexe de la Madeleine

Le mercredi de 10 h 30 à 12 h

Complexe de la Madeleine

TIR À L'ARC – GYMNASTIQUE/ TRAMPOLINE – ROLLERS OU ROLLERS – GYMNASTIQUE/ TRAMPOLINE – HOCKEY

Le mercredi de 15 h 30 à 17 h

BADMINTON

Gymnase Charles-Péguy

FUTSAL

Gymnase Charles-Péguy

ATHLÉTISME

Stade Jean-Gallet

Le jeudi de 17h15 à 18h30

LUTTE

Complexe de la Madeleine

SQUASH

Complexe Squash et Badminton

HANDBALL

Complexe de la Madeleine

ENFANTS NÉS EN 2015 ET 2016

DÉCOUVERTE MULTISPORTS TOUTE L'ANNÉE

Le lundi de 17 h 15 à 18 h 15 Complexe de la Madeleine

Le mardi de 17h15 à 18h15

Salle omnisports du Gymnase Rosskopf

Le mercredi de 14 h à 15 h

Préaux des écoles Jacques-Prévert ou Maurice-Carême, dojo Rosskopf, Gymnase de la Madeleine

Le ieudi de 17h15 à 18h15

Salle omnisports du Gymnase Rosskopf

Pour toutes les activités, chaque enfant doit être impérativement en tenue de sport. Les parents s'engagent à envoyer leurs enfants à chaque cours et à prévenir les éducateurs en cas d'absence.

INSCRIPTIONS

www.chartres.fr, rubrique « service en ligne », puis « portail famille »

Pour les résidents chartrains: à partir du lundi 6 septembre Pour tous:

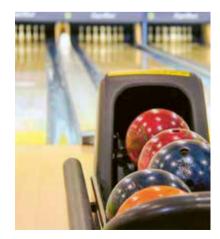
à partir du mercredi 8 septembre L'inscription est prise en compte après: Signature de l'autorisation parentale par le responsable

Règlement de la cotisation En cas de réinscription, fournir le questionnaire de santé « QS-SPORT »

Fourniture d'une photocopie du brevet de natation sur 50 m pour le cycle du mardi chez les 2011-2012

TARIFS

Chartrains: 30,10 € Non-Chartrains: 43,50 €



DES ACTIVITÉS POUR LES ADULTES ET SENIORS

ACTIVITÉS ADULTES Le lundi de 18 h 30 à 20 h

au Complexe de la Madeleine

REMISE EN FORME – BADMINTON – ULTIMATE FRISBEE

ACTIVITÉS SENIORS

Le mardi de 15 h à 17 h

BOWLING

X Bowl de Barjouville

TENNIS DE TABLE

Salle Rechèvres

GOLF

Golf de Chartres Fontenay

INSCRIPTIONS

chartres.fr rubrique « service en ligne », puis « portail famille »

Pour les résidents chartrains: à partir du lundi 6 septembre Pour tous: à partir du mercredi 8 septembre

Les inscriptions sont prises en compte dès le règlement de la cotisation, après présentation d'un certificat médical et d'un justificatif de domicile.

Toutes les activités sont encadré par des éducateurs diplômés.

TARIFS

Chartrains: 73,20 € annuel – 24,30 € trimestriel
Non-chartrains: 83,40 € annuel – 28 € trimestriel

Les réservations et inscriptions ne peuvent être réalisées par téléphone

▶ Renseignements: Direction de la Jeunesse, des Sports et des Grands équipements 02 3718 4770 de 9 h à 17 h chartres.fr rubrique « sports & loisirs »

Un accompagnement pour vos loisirs

Le CCAS propose un service d'accompagnement social que les retraités chartrains peuvent aussi solliciter pour leurs loisirs.



armi les services proposés aux seniors par le Centre communal d'action sociale de Chartres, l'accompagnement social individuel ou collectif favorise le maintien d'une vie relationnelle en leur permettant l'accès aux lieux de vie culturelle, médicale, commerciale et sociale. Les retraités chartrains sollicitent régulièrement le CCAS pour accompagner des démarches de santé ponctuelles ou administratives et pour le maintien de relations sociales et/ou familiales. Beau-

coup moins pour profiter de sorties culturelles ou de loisirs.

Pourtant, ils peuvent aussi faire appel à cet accompagnement pour se promener sur les bords de l'Eure, visiter une exposition ou être accompagné pour une séance de shopping ou autres activités. « Certaines personnes âgées qui sortent peu peuvent avoir peur de marcher seules, explique Dorothée Jacques, responsable du service. Nous les accompagnons, en leur tenant le bras si nécessaire ou en fauteuil, pendant

toute la sortie. Nous disposons également d'un véhicule PMR, que nous mobilisons à la demande. ».

Sorties en solo ou en groupe

Les accompagnateurs n'interviennent pas pour le suivi médical régulier, les retours d'actes médicaux, les cueillettes ou les courses alimentaires (sauf si la personne est en situation de handicap), mais acceptent les animaux de compagnie: n'oubliez pas le panier de transport!

Les tarifs vont de 1,10 € pour un aller simple vers un club à 6,80 € pour des déplacements individuels d'une heure à caractère social. Vous pouvez aussi demander un accompagnement pour un groupe.

Le service d'accompagnement social seniors fonctionne sur réservation.

Pour information, l'équipe de trois accompagnatrices souhaite organiser en fin d'année des sorties pour les personnes à mobilité réduite et une sortie au château de Versailles.

► Contact 0237184721, de 9h30 à 16h30

Calendrier des permanences de proximité 2021-2022

Depuis juillet, Guillaume Bonnet, adjoint à l'Amélioration du cadre de vie, a repris ses rendez-vous avec les Chartrains dans les maisons pour tous. Voici le calendrier des permanence à venir.



Calendrier 2021-2022

Mardi 12 octobre

À la maison pour tous des Petits-Clos (quartier des Clos)

Mardi 9 novembre

À la maison pour tous du Pont-Neuf (quartier Closl'Évêque/Filles-Dieu)

Mardi 7 décembre

À la maison pour tous des Petits-Clos (quartier Croix-Bonnard)

Mardi 11 janvier

À la maison pour tous des Comtesses (quartier Saint-Brice)

Mardi 25 janvier

À la maison pour tous des Comtesses (quartier Comtesses)

Mardi 22 février

À la maison pour tous de Saint-Chéron (quartier Saint-Chéron/Hauts-de-Chartres)

Mardi 15 et 22 mars

À la maison pour tous de la Madeleine (quartier Madeleine)

Mardi 5 avril

À la maison pour tous Rechèvres-La Cité (auartier Rechèvres)

Mardi 10 mai

À l'hôtel Montescot (centre-ville)

Mardi 7 juin

À la maison pour tous de Bel-Air (quartier Bel-Air)

Mercredi 22 juin

À l'école Grand Jardin (quartier Jeanne-d'Arc)

Mardi 5 juillet

À la maison pour tous Rechèvres-La Cité (quartier Rechèvres)

▶ Les permanences de proximité ont lieu de 14 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat des élus au 0237234178 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Compte administratif 2020 Chartres résiliente face à la crise sanitaire

En juin dernier, le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif de l'année 2020. Les explications de Franck Masselus, adjoint aux Finances et à la Prospective.





Franck Masselus, Adjoint aux Finances et à la Prospective

Le parc Jacques-Grand à la Madeleine

Votre Ville: L'année 2020 a été marquée par la covid 19. Comment s'est traduite cette crise brutale dans l'activité de la Ville de Chartres? Franck Masselus: Face à la crise et aux souffrances des Chartrains, nous avons mis les moyens municipaux au service des habitants et de l'État, qui a pu ainsi faire mieux appliquer ses décisions sanitaires. Nous avons par ailleurs exercé notre propre activité d'assistance et de soutien, spécialement dans sa dimension sociale. Si nos charges de personnel sont restées stables, l'action de la Ville de Chartres ne peut s'apprécier complètement à travers son

seul impact budgétaire. Ce sont des heures supplémentaires passées au téléphone pour contacter particulièrement les personnes âgées seules. Ou au volant de nos véhicules, quand il fallait venir en aide à des personnes fragiles. Il convient de saluer leurs efforts. Par ailleurs, un aspect négatif tombe sous le sens: certains de nos chantiers ont été arrêtés plusieurs mois, ce qui a fait baisser le taux prévu de réalisation des investissements. Cela a été particulièrement sensible pour les travaux à l'intérieur des bâtiments où les restrictions sont demeurées très sévères. Quand nous avions d'habitude 150 compagnons sur un chantier, les règles sanitaires réduisaient, par exemple, leur nombre à 70. Et puis, on ne peut se satisfaire de l'annulation de dizaines de manifestations municipales ou associatives qui font le charme et l'attrait de la vie à Chartres, sans parler de la baisse de l'activité commerciale que nous avons tout fait, à notre niveau, pour limiter.

Quelles conséquences, s'agissant des grands équilibres financiers de la Ville?

Nous avons vu quelques recettes fiscales baisser, des dépenses de fonctionnement grimper, mais d'autres dépenses de fonctionnement ont baissé suite à l'annulation totale ou partielle d'évènements et de manifestations subventionnés. Par ailleurs, nous avons réussi à maintenir un niveau élevé d'investissement, près de 26 millions d'euros, soit bien au-dessus de la moyenne des années précédentes, déjà importante. Et puis, nous avons eu de bonnes surprises: nous nous attendions à une baisse de nos droits de mutation après une année 2019 exceptionnelle en matière de ventes immobilières. C'est le contraire qui s'est produit avec 4 % de mieux. Alors, si notre dette, totalement sécurisée, atteint 105 millions d'euros, on mesure son niveau et son acceptabilité dans le calcul de notre capacité à la rembourser. C'est un ratio épargne brute/dette que nous avions prévu à 9,5 années. C'est-à-dire que nous pourrions rembourser notre dette, si nous cessions totalement d'investir pendant 9,5 années.

Nos efforts de gestion et les contraintes de la crise sur notre activité ont généré une épargne brute de 13,8 millions qui fait redescendre notre ratio à 7,5 années.

C'est une conséquence positive paradoxale de la crise que nous connaissons, même si elle est passagère.

Comment a évolué la fiscalité municipale des Chartrains?

Malgré la baisse des dotations de l'État qui, quoi qu'on en dise, persiste, nous avons en 2020 baissé pour la 19e année consécutive (et pour la dernière fois) le taux de la taxe foncière. Nous n'avons pu le faire pour la taxe d'habitation, celle-ci étant bloquée par décision de l'État, qui a entrepris de la supprimer pour les contribuables français tout en compensant (tant bien que mal) les pertes financières consécutives pour les collectivités locales. Mais il s'agit d'une perte de liberté et bien d'une recentralisation à peine déguisée. Ce qui compte, c'est que les Chartrains en ont eu quand même pour leur argent: c'est la poursuite des travaux du Pôle administratif, l'aménagement de la place Sémard et de la passerelle à la gare, la création de la rue Edouard-Lefèvre à La Roseraie, la fin de l'aménagement de la place René-Joly à la Courtille, l'ouverture du parc Jacques-Grand à la Madeleine, la poursuite des travaux d'aménagement du théâtre Off avenue Jehande-Beauce, et tous les travaux dans les écoles et les équipements sportifs, etc. Et c'est au fond pourquoi ce Compte administratif 2020 a été voté à une très large majorité, 29 voix pour, 4 contre et 5 abstentions.

Réunions publiques Finances

Franck Masselus, adjoint aux Finances et à la Prospective, présentera le rapport d'activité 2020 de la Ville de Chartres aux habitants lors de réunions publiques, du lundi 4 au jeudi 7 octobre.

Lundi 4 octobre

à 18 h 30 à la maison pour tous de la Madeleine

Lundi 4 octobre

à 20 h 30 à la maison pour tous des Petits-Clos

Mardi 5 octobre

à 18 h 30 à la maison pour tous du Pont-Neuf

Mardi 5 octobre

à 20 h 30 à la maison pour tous de la Cité

Mercredi 6 octobre

à 20 h 30 à la maison pour tous des Comtesses

Jeudi 7 octobre

à 20h30 au Salon Montescot

Un quatuor féminin pour promouvoir le vélo

Début juillet, quatre, femmes, dont deux élues chartraines, ont fait la promotion du vélo tout au long des 450 kilomètres de la Véloscénie.



Emma Le Conte, Isabelle Mesnard, Maria Jebli-Chedeville et Catherine Pilon, en compagnie de Jean-François Plaze (à gauche), conseiller municipal et vice-président de Chartres métropole en charge du Plan vert, Gérard Besnard, vice-président de Chartres métropole en charge des Transports, Rémi Porcher, chargé de développer les itinérances douces pour Eure-et-Loir tourisme, Yannick Mahé, directeur des transports à Chartres métropole et Patrick Guinard, président de l'Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active.

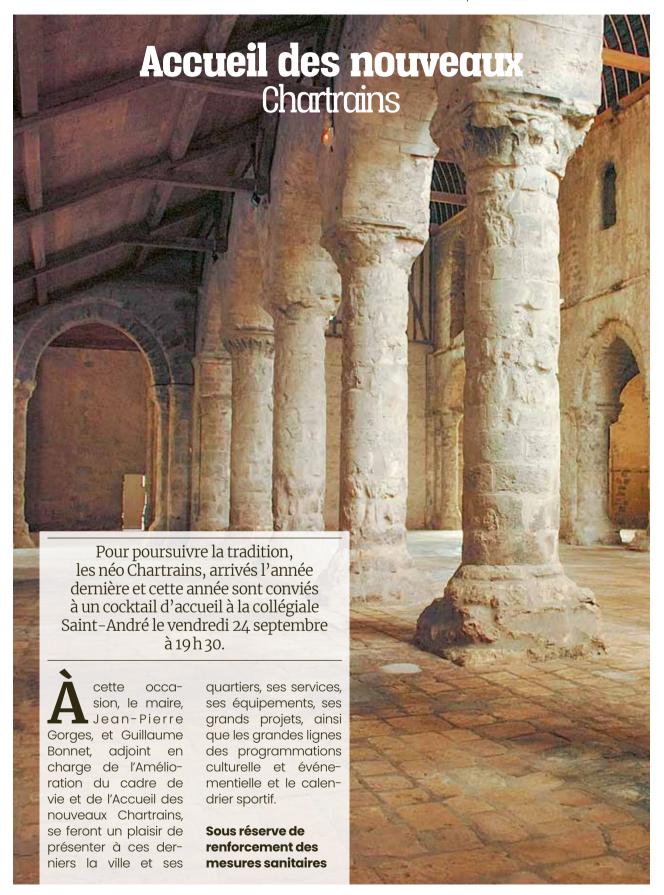
arties le mardi 29 juin la cathédrale Notre-Dame de Paris, Isabelle Mesnard, présidente de C'Chartres Tourisme et de la Véloscénie, qui relie Paris au Mont-Saint-Michel en passant par Chartres, Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville et vice-présidente du Club des villes et territoires cyclables, Emma Le Conte, coordinatrice pour la Véloscénie, et Catherine Pilon, secrétaire générale du Club des villes et territoires cyclables, ont pédalé pendant cinq jours au guidon de leurs

vélos à assistance électrique sur le parcours de la Véloscénie. La petite délégation a fait halte à Chartres le jeudi ler juillet pour communiquer sur le thème « intermodalité et épicentre », avant de reprendre la route du Perche.

À la rencontre des élus

Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la première édition de l'opération nationale Mai à Vélo, soutenue par le ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports pour promouvoir la pratique du vélo.

« Nous avons accompli la totalité du trajet mais pas toujours en pédalant, précise Isabelle Mesnard. Nous étions en effet assistées par un minibus car le but, au fil des étapes, était d'aller à la rencontre d'acteurs touristiques qui concourent à mettre en valeur le vélo par leurs initiatives et d'élus locaux ». « Nous voulions ainsi sensibiliser élus et partenaires aux enjeux du vélo dans leur ville, ajoute Maria Jebli-Chedeville. Pari gagné, car nombre d'entre eux étaient présents à notre départ et tout au long du parcours. »



Les rendez-vous du Bij



LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Mercredi 1er septembre de 14 h à 16 h

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie nationale. Permanence assurée par la gendarmerie départementale d'Eureet-Loir. Atelier sur inscription.

SALON DES ASSOCIATIONS

Le samedi 4 septembre de 11 h à 19 h et le dimanche 5 septembre de 11 h à 18 h.

Le Bij sera présent place des Épars pour vous informer sur les activités sportives et culturelles proposées par la Ville.

LE SERVICE CIVIQUE

Mercredi 8 septembre

Les informateurs jeunesse seront à votre disposition pour vous renseigner sur le Service civique, un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap), sans

conditions de diplômes. Seuls comptent le savoir-être et la motivation. Atelier sur inscription. service-civique.gouv.fr

ASSURE TA RENTRÉE

Jeudi 16 septembre à 14 h au Lycée Philibert de l'Orme à Lucé

L'opération partenariale «Assure ta rentrée» est destinée à accueillir et conseiller tous les jeunes, âgés de 16 à 25 ans issus de collège, lycée ou CFA, sans diplôme et sans solution pour la rentrée 2021.

Information et inscription: CIO de Chartres (0238834996)

HAPPY CAMPUS DAY

Le jeudi 23 septembre à 13 h 30.

Eure-et-Loir Campus organise une après-midi d'intégration pour les étudiants chartrains de l'université d'Orléans. Inscription au sein de votre composante (Eure-et-Loir Campus, IUT de Chartres, INSPE).

UN JOB PENDANT VOS ÉTUDES?

Samedi 25 septembre de 14 h à 16 h

Venez découvrir les offres de jobs étudiants et rencontrer les employeurs présents au Bij. N'oubliez pas d'apporter plusieurs CV. Atelier sur inscription.

LEBAFA

Vous souhaitez devenir animateur ou animatrice auprès des enfants et/ou adolescents? Venez vous informer sur le BAFA, un diplôme accessible dès l'âge de 17 ans. Vous trouverez toutes les infos sur les modalités d'inscription, le déroulement des trois stages, le coût, les organismes de formation, le métier d'animateur. Atelier sur inscription. jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

LOGEMENT ÉTUDIANT

Vous recherchez un logement? Le Bij tient à votre disposition une liste de chambres et de studios disponibles à Chartres ainsi que le guide Être étudiant en région Centre-Val de Loire, réalisé par le Centre régional information jeunesse. Vous trouverez toutes les informations pour vous former, vous loger, gérer votre quotidien, vous engager, monter un projet, sortir et bouger.

▶ Bureau information jeunesse Place de la Cathédrale Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15 02 37 23 42 32 bij28@agglo-ville.chartres.fr @Bij de Chartres

Une plume à votre service

L'écrivain public du Centre communal d'action sociale accompagne tous les Chartrains qui ont besoin d'une aide à l'écrit.



Audrey Michelat, écrivain public, vous aide aussi dans vos démarches numériques

emplir un document administratif, écrire un courrier, une lettre de motivation, une réclamation... La rédaction de ces documents peut être compliquée. Aussi le Centre communal d'action sociale propose les services d'un écrivain public accessible à tous*, qui vous aide à remplir vos documents pour les différentes administrations, ainsi que vos courriers pour des domaines aussi variés que la santé, la recherche d'emploi, l'aide juridictionnelle...

Prenez rendez-vous auprès du Guichet unique, service de l'Action sociale du CCAS au 0237184711 ou 0237184712 lors de l'une des permanences:

- Lundi: 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h, au Point d'accès aux droit, 5 rue du Docteur Gibert.
- Mardi: 9 h à 12h30, au Centre de Santé Polyvalent, 32, rue de Brétigny, et 14 h à 17 h, à la maison pour tous de Bel-Air, 4, allée du Berry.
- Jeudi: 9 h à 12h30, au Centre de santé polyvalent, et 13h30 à 17 h, à la maison pour tous de la Madeleine, mail Jean-de-Dunois.
- Vendredi: 9 h à 12h30 et 13h30 à 17 h, au Centre de santé polyvalent.

*Service sans condition, de manière confidentielle et gratuite



Découvrez la couture

Le service Action sociale du CCAS organise des cours de coupe et de couture pour tout public, à partir de 16 ans. Patrons, ourlets et boutonnières n'auront plus de secret pour vous! Les cours durent deux heures et demie et le CCAS met à disposition des machines à coudre, un fer et une table à repasser. Les élèves apportent leur propre matériel: ciseaux, fil, patron, tissu, aiguilles... Les cours se déroulent le lundi à 14h en centre-ville (2, tertre de la Poissonnerie), et à 17h au foyer restaurant des Clos. Le mardi, rendez-vous à la maison pour tous de Rechèvres à 14h et à la maison pour tous du Pont-Neuf à 17h. La maison pour tous de Saint-Chéron accueille des cours le mardi et le mercredi à 9h et le jeudi et le vendredi à 14h et 17h.

► Informations et inscription Service Action sociale 0237184711 ou 0237184712

La rue des Grandes-Filles-Dieu

passe en sens unique

Le passage à sens unique de la rue des Grandes-Filles-Dieu dans le sens entrant de la Ville est opérationnel depuis mi-août.





epuis octobre dernier, dans le cadre de la ville apaisée, la Ville procède au réaménagement des sens de circulation dans le secteur des rues du Bourgneuf et de Fresnay. Cette expérimentation se poursuit avec le passage en sens unique entrant de la rue des Grandes-Filles-Dieu depuis mi-août, de la rue Hubert-Latham jusqu'à la rue de l'Ancienne Fonderie. « La ville apaisée, c'est accorder la place

à tous les modes de déplacement et les faire cohabiter en toute sécurité » explique Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie.

Le partage de l'espace public

Un double-sens cyclable a été aménagé à côté d'une voie unique partagée par les voitures et les bus, tandis que les circulations inverses, se retrouvent déviées par la rue du Bourgneuf, l'avenue Beaurepaire et la rue Gabriel-Loire depuis début juillet.

L'instauration des rues à double sens unique, quand elle est possible, permet de diminuer les flux de circulation automobile, d'accorder davantage de place à chaque mode de déplacement, notamment aux piétons et vélos, donc de les sécuriser davantage.

Cette mise en œuvre va dans le sens du partage de l'espace public par ses différents usagers. « Favoriser l'apaisement de la circulation, ce fait aussi en réduisant les flux de transit de moitié en les orientant vers la rocade plutôt qu'en traversant la ville, détaille Guillaume Bonnet. Ce dispositif, combiné au retrait des feux de circulation et à la vitesse ramenée à 30 km/h, permet d'améliorer la qualité de vie des riverains ».



Le retrait des feux de circulation

se poursuit

Dans sa volonté d'apaiser et d'harmoniser les modes de déplacement, la Ville pourra réduire de 50 % les feux de circulation d'ici 2024. Dernier exemple le 9 juillet dans la rue du Docteur Maunoury à l'intersection des rues Brossolette et Gabriel-Lelong.

n 2018, la Ville comptait 47 carrefours à feux. L'objectif du programme de la Ville apaisée est de les réduire de moitié d'ici 2024. « La suppression des feux induit de repenser entièrement la circulation dans les quartiers avec l'instauration de sens uniques et de doubles sens cyclables, indique Guillaume Bonnet, adjoint charge de l'Amélioration du cadre de vie. Chaque dépose de feux est suivie de travaux de marquage au sol, de signalétique et d'une réorganisation des places de stationnement des rues concernées lorsque c'est nécessaire ».

Les feux déjà supprimés

Cinq carrefours ont déjà été délestés de leurs feux entre 2019 et 2020. Huit autres se sont ajoutés à la liste depuis le début de l'année:

- rue Charles-Isidore-Douin, au niveau des Cottages de Véronique (en février)
- au croisement des rues Félibien, Couronne et boulevard Charles-Péguy (en mars)
- au croisement des rues Saint-Brice, Renouard-Saint-Loup et Vintant (en mai)

- au croisement des rues Saint-Brice, Reverdy et Vangeon (en mai)
- rues Chanzy et Reverdy (en juin)
- rues Renouard-Saint-Loup et des Vieux-Capucins (en juin)
- rues du Souvenir-Français, des Rouliers et Saint-Chéron (en juin)
- rues du Docteur Maunoury, Brossolette et Gabriel-Lelong

Les suppressions à venir

Trois autres feux seront prochainement retirés:

- au croisement des rues des Anciens Combattants et Florent-d'Illiers, avec marquage d'un stop rue des Anciens Combattants et à la sortie du parking de Carrefour
- au croisement du boulevard Foch et de la rue du Faubourg-Guillaume
- au croisement de l'école Jean XXII et de la rue Victor-Hugo

La Ville étudie actuellement la possibilité de retirer les feux de circulation de vingt carrefours à feux suplémentaires. Les onze restants conserveront leurs feux pour des raisons de sécurité routière.



Le réaménagement du passage souterrain vers les quais est annoncé

Le programme Pôle Gare réorganise les déplacements en périphérie de la gare ; il doit aussi permettre un accès le plus facile possible aux trains. Sur cette seconde considération, quel avenir pour le passage souterrain de la gare? Un point avec Daniel Guéret, conseiller municipal en charge du Pôle Gare.



Votre Ville: Les pendulaires chartrains retrouvent ce mois-ci leur routine SNCF, et le passage souterrain d'accès vers les quais. Un passage qui fait désormais triste mine dans le paysage du Pôle Gare. Qu'est-il appelé à devenir? Daniel Guéret: Avec l'ouverture de la passerelle, nous avons doublé les accès aux quais et réalisé l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Mais ce passage souterrain reste un élément important

pour la gare. Une rame Regio 2N représente à pleine capacité près de 800 voyageurs hors surcharge, qu'il faut faire entrer ou sortir des trains et de la gare de la façon la moins contrainte possible. Multiplier les accès, c'est ainsi rendre le service plus confortable et sûr. Il n'est donc pas voué à être condamné, et d'autant moins qu'il deviendra une jonction avec le futur parking.

Quelle est en effet sa place par rapport à ce futur équipement?

Le parking proposera deux liaisons vers les quais. La première par ascenseurs ou escaliers jusqu'à la plateforme intermodale en surface, elle-même de plain-pied avec l'arrière de la passerelle. L'autre via ce passage souterrain, en niveau -2 du parking, qui constituera donc aussi une liaison directe avec le hall de la gare. Ce passage garde bien toute sa raison d'être, mais doit impérativement être remanié.

Pour quelle raison?

Son prolongement doit être réalisé sur un peu plus de 12 mètres, c'est-à-dire sous la voie 14, pour le relier avec le parsageable que cette connexion n'existe pas: ce serait rater des flux de transit élémentaires. En matière de critères d'aménagement, nous avons donné comme instructions à l'architecte en charge de cette opération de rechercher avant tout le confort des usagers et de renforcer leur sentiment de sécurité, ce qui se fera en travaillant notamment sur les éclairages, les peintures, les carrelages, le revêtement du sol et la vidéoprotection. Il est à noter que, dans la poursuite de nos travaux en 2023, SNCF Gares & Connexions prévoira la réalisation de travaux de réfection de l'étanchéité du passage souterrain dont elle est propriétaire. Ces travaux seront l'occasion pour SNCF de nous rejoindre dans les efforts que nous menons, depuis le début du programme Pôle Gare, pour rendre plus confortable et plus sécuritaire le passage souterrain sous les voies ferrées, et en général tous les accès vers les trains et les échanges d'un

king. Il n'est en effet pas envi-

Comment vont être réalisés ces travaux?

mode de transport à un autre.

Après étude, l'extension du



souterrain a été qualifiée de « jonction urbaine ». Cela veut dire que c'est la Ville qui en sera propriétaire et en opérera l'exploitation, elle aussi qui en commandera les travaux. Nous en avons d'ores et déjà délégué la maîtrise d'ouvrage à la SPL Chartres Aménagement qui conduira cette opération comme l'ensemble de celles du Pôle Gare. Le chantier est techniquement intéressant: il nécessite de déposer les rails des dernières voies... sans bien sûr que le trafic de la ligne Paris-Le Mans ne s'arrête, ni que l'activité de la gare n'en soit impactée. Je n'aurais pas la présomption de déclarer que l'on « sait faire » mais, après nos travaux de réalisation de notre passerelle, nous pouvons tout de même nous prévaloir d'une première expérience parfaitement réussie en matière de chantier significatif en milieu ferroviaire. Nos équipes, et notamment celles de Chartres Aménagement, ont dorénavant des repères solides.

Une date de démarrage de chantier?

Il est encore tôt pour le dire. Nous préparons des pré-phasages avec SNCF, puisque la circulation des trains devra être aménagée. Le chantier se déroulera « sous ITC (Interception Temporaire de Circulation) » comme on dit dans le langage SNCF, de novembre 2021 à février 2022. Pendant ce créneau de quatre mois, la voie 14 ne sera pas circulée et une portion de voies ferrées sera déposée provisoirement. Le quai D restera accessible aux voyageurs pour l'accès aux trains circulant sur la voie 12. La mise en service de cette jonction souterraine sera prévue conjointement à la mise en service du parking souterrain réalisé actuellement par Q Park.

Jonction souterraine: une anatomie succincte

- largeur utile de la jonction: 2 m, dans la continuité de l'existant;
- hauteur libre: 2,37 m dans la continuité de l'existant
- longueur: environ 12,70 m
- raccordement au niveau N-2 du futur parking souterrain, avec installation d'un distributeur de billets régionaux et deux composteurs de billets









RETOUR EN IMAGES | ANIMATIONS







- 1 La déambulation médiévale des Derniers Trouvères, le samedi 24 juillet
- **2** La démonstration de basket 3x3 le samedi 3 juillet sur la place des Halles
- **3** L'exposition Lorin à la collégiale Saint-André
- 4 La braderie du 23 juin
- **6** L'exposition Lorin sur les bâches du boulevard Chasles

ANIMATIONS | RETOUR EN IMAGES







RETOUR EN IMAGES | ANIMATIONS









- **1** Le Village vacances multi-activités au stade des Bas-Bourgs
- **2** Une représentation de la pièce Accords et dézaccords dans la cour du musée des Beaux-Arts
- 3 Les Mercredis sportifs place des Épars
- 4 Les Mercredis sportifs place Châtelet
- **5** Les Mercredis sportifs place des Halles
- **6** Le cinéma en plein air dans le parc des Bords de l'Eure

Salon des associations

Le rendez-vous des actifs

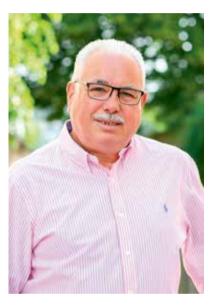
Le salon des associations, qui se tient les samedi 4 et dimanche 5 septembre, est l'occasion pour les visiteurs de choisir la ou les activités qui vont les occuper durant l'année à venir.



vénement de la rentrée, le salon des associations, organisé par la Ville le samedi 4 et le dimanche 5 septembre se tiendra cette année sur la Butte des Charbonniers, contraintes sanitaires obligent. Les visiteurs pourront à cette occasion choisir la ou les activités qui vont les occuper durant la saison à venir. Sports, pratiques culturelles ou artistiques, engagements caritatifs et missions de

prévention... Plus de 170 associations et clubs seront présents pour vous donner envie de les rejoindre et répondre à toutes vos questions.

À la demande de la préfecture, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder au salon et le port du masque est conseillé. Un centre de dépistage sera installé à l'entrée.



L'incontournable salon des associations est le traditionnel lieu de rencontre du monde associatif avec les Chartrains et les habitants de l'agglomération, dit José Rolo, adjoint aux Sports et à la Vie associative. C'est un événement important qui met en évidence la densité des activités du monde associatif portées par la Ville, qui contribue chaque année à hauteur 4 millions d'euros. Sans compter la mise à dispositions de locaux, des équipements sportifs et du matériel. J'en profite pour remercier tous les bénévoles, dont l'implication est une richesse inestimable.

L'Paille à Sons en version concentrée

Après une année blanche, le festival L'Paille à Sons, organisé par l'association Les Sons du sous-sol, fait son retour sur une seule journée dans un format réduit le samedi 18 septembre de 16 h à 1 h du matin.

PROGRAMME

17H:GRANDE

(Cold folk - Tours)

La rencontre étonnante de Gabriel, le garçon à la guitare, qui hurle des chansons d'amour, et de Chloé, la violoniste, qui naviguent entre PJ Harvey, Agnes Obel, Mansfield Tya et l'Irlande profonde.

18H30: JOHNNIE CARWASH

(Garage pop - Lyon)

Trio guitare/basse/batterie, Johnnie Carwash s'inspire de la fraîcheur pop de Frankie Cosmos, de la hargne autodestructrice de FIDLAR et du garage bordélique dans lequel ils répètent. Un peu de légèreté, beaucoup de fun.

20 H: THÉO LAWRENCE

(R'n'B/country/blues - Bordeaux)

L'oreille tendue vers le Texas et la Louisiane, Théo Lawrence chante le rhythm & blues avec talent et audace. Cristallisant les influences avec modernité et élégance, il mêle swamp rock et pop 60's aux allures de Buddy Holly sous acides.

21H30: PÉROKÉ

Éthio-jazz électronique (Tours)



Férus de traditions sonores d'Addis-Abeba ou Lagos et des pulsations de la scène électro européenne, Fred Guillon et Sylvain Rousselle explorent en live des territoires très « dancefloors » dans une configuration machine/clavier.



23 H: ARNAUD REBOTINI

(Techno analogique - Paris)

Costard impeccable, moustache qui tombe parfaitement, cheveux gominés, Arnaud Rebotini construit une techno vintage pure et dure à l'évolution lente et hypnotique et peut déjà prétendre au statut de légende de la musique électronique.

Une buvette et plusieurs food-trucks seront présents sur place.

À l'heure où nous imprimions ce numéro, le protocole sanitaire prévu sur site était le suivant: Contrôle du "pass sanitaire" pour accéder au festival et public debout sans distanciation.

► Informations Ipailleasons-festival.com

Tarif: participation (sans réservation) à l'entrée du site à hauteur des moyens de chacune et chacun).

Semaine de l'agriculture



u lundi 20 au samedi 25 septembre, La Maison des entreprises et de l'emploi de Chartres, soutenue par la Région Centre-Val de Loire, le Service public régional de l'orientation 28 et ses partenaires, organise une manifestation destinée à faire découvrir la filière au grand public.

• Du 20 au 24 septembre, les acteurs de l'agriculture, exploitation, organisme de formation et entreprise ouvriront leurs portes. • Les 24 et 25 septembre, place des Épars, un forum permettra de faire découvrir au grand public la filière agricole de manière ludique.

Au programme: Forêt de silhouettes, fresque luminescente, simulateur de conduite, agriculture 2.0, orientation, formations, offres d'emploi...

► Informations mee-chartres.fr #noussommeslagriculture

Sous réserve de renforcement des mesures sanitaires

ANIMATIONS | SPLITZER OPEN AIR

Splitzer Open Air



près presque deux ans d'absence, le collectif Splitzer revient le samedi 25 septembre à Chartres avec un Open air gratuit placé sous le signe de la house et de la techno. Rendez-vous à partir de 14 h au Jardin d'horticulture, où des stands de restauration et boissons seront à disposition toute la journée!

► Le samedi 25 septembre de 14 h à minuit au Jardin d'horticulture Accès gratuit (sur présentation d'un pass sanitaire conforme) Contact hello@splitzer.fr

Sous réserve de renforcement des mesures sanitaires

Un jeu de piste dans les boutiques

L'association des Vitrines de Chartres a lancé le 28 juillet le jeu Commerc'en lumières, ouvert à tous, dans le but d'accroître le flux dans les commerces du centre-ville mais aussi d'inciter les participants à entrer dans les boutiques qu'ils ne connaissent pas.





mentaires installeront leur stand place des Épars pour la 4º édition de l'Apéro Time des Vitrines de Chartres. Vous pourrez commander boissons et planches apéritives, à savourer aux tables mises à disposition. Le port du masque est obligatoire lors des déambulations et la consommation se fait uniquement assis.

COMMERC'EN LUMIÈRES

Commerc'en lumières est un jeu de piste autour de Chartres en lumières. Des photos des monuments illuminés ont été imprimées sous forme de pièces de puzzle, disséminées dans la cinquantaine de commerces participants, signalés par une vitrophanie collée sur leurs vitrines. Le but est de retrouver toutes les pièces, de se prendre en photo avec et de poster celles-ci sur la page Facebook @VitrinesChartres28. Le premier qui aura réuni virtuellement toutes les pièces du

monument gagnera le puzzle en entier.

Jusqu'au 31 décembre, tous les jours de la semaine pendant les horaires d'ouverture des commerces.

Et aussi...

BRADERIE DE RENTRÉE

Du jeudi 9 au samedi 11 septembre, de 10 h à 19 h, en cœur de ville.

APÉRO TIME

Vendredi 10 septembre

Le vendredi 10 septembre, une dizaine de commerçants ali-

LE KIOSQUE

Jusqu'au 3 octobre

Le Kiosque de la butte des Charbonniers, qui propose des espaces restauration-snacking et loisirs, est ouvert 7 jours sur 7 de 18 h à 23 h jusqu'au 3 octobre.

Sous réserve de renforcement des mesures sanitaires

Pierre Lecué, l'engagement social au service des plus démunis

Le nouveau président de l'unité chartraine de la Croix-Rouge, Pierre Lecué, assure la continuité des actions de l'association en faisant vivre ses valeurs.



J'ai rejoint la Croix-Rouge à 16 ans pour faire du secourisme», confie Pierre Lecué, président de l'antenne chartraine l'association mai 2021. « J'y suis resté jusqu'à mes 30 ans et j'y suis revenu une fois retraité, en 2018 ». Pierre a affiché dans son bureau les sept principes de l'association, humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité, qui la guident au niveau mondial comme les 130 bénévoles de

l'antenne chartraine créée en décembre 1870.

Action sociale

L'antenne chartraine de la Croix-Rouge propose la domiciliation postale aux sans domicile fixe. Ils sont 650 à en bénéficier. Elle fournit aussi une aide alimentaire: un panier de denrées, accessible sur recommandation d'une assistante sociale ou d'autres partenaires, coûte 80 centimes par membre d'une même famille. La « vestiboutique », ouverte à tous, propose vêtements, jouets ou chaussures d'occasion ou neufs à prix bas, plus bas encore pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Si elles ont été réduites dernièrement, les maraudes du vendredi et samedi soir continuent d'entretenir le lien social autour d'un repas.

Urgences et secourisme

L'association assure par ailleurs la tenue de postes de secours lors d'évènements sportifs ou culturels, la formation aux gestes de premiers secours, l'organisation centres d'hébergement temporaire et de centres d'accueil des impliqués lors de situations de crise. « Depuis un an, nous distribuons les paniers alimentaires aux personnes confinées », ajoute Pierre. Malgré le covid, l'association reste mobilisée et souhaite relancer les ateliers d'alphabétisation et la vente de meubles et de livres. Vous pouvez la soutenir en devenant bénévole!

► Croix-Rouge française, unité locale de Chartres 38, avenue d'Orléans 0237281112 Ouverte le mardi et le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Spectacle de feu et marché fermier à Saint-Brice

En remplacement de la Fête des Vendanges, reportée à l'an prochain pour cause de covid, l'association Commune libre du village Saint-Brice a prévu deux grands spectacles pyrotechniques et un marché fermier.



Samedi 25 septembre à 16 h et 19 h LA COMPAGNIE FRÈRES LUMIÈRE

Le samedi 25 septembre, l'association Commune libre du village Saint-Brice vous propose deux grands spectacles de feu avec le nouveau spectacle de la compagnie Frères Lumière. Au programme chants, danses, percussions, pyrotechnie, cracheurs de feu et la présence exceptionnelle d'un derviche tourneur.

Jauge à 1800 personnes debout avec port du masque obligatoire et pass sanitaire en vigueur.

Dimanche 26 septembre de 9 h 30 à 17 h GRAND MARCHÉ FERMIER

Le dimanche 26 septembre, l'association organise son deuxième grand marché fermier avec la présence de producteurs locaux et de la région, qui vous proposeront leurs meilleurs produits (viandes, charcuteries, volailles, vins, fromages, fruits, produits maraîchers de saison, pain à l'ancienne, pâtisseries...). L'occasion de découvrir la cuvée 2020 du Rosé de Chartres. Des artisans d'art seront aussi présents.

▶ Informations

Le samedi 25 septembre et le dimanche 26 septembre dans le parc du Clos des Trois-Ponts 107, rue Saint-Brice Entrée gratuite Pass sanitaire en vigueur Sous réserve de renforcement des mesures sanitaires.

Cérémonie du 14 juillet Retour en images

e mercredi 14 juillet, place des Halles, la Ville de Chartres a célébré la Fête nationale en présence notamment de Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, d'Élisabeth Fromont, première adjointe, de Ladislas Vergne, adjoint en charge de la Mémoire et de la Citoyenneté, et du député Guillaume Kasbarian.

La cérémonie s'est conclue par le traditionnel discours du maire, prononcé cette année dans la cour de l'hôtel Montescot. Un discours dédié aux femmes, au cours duquel Jean-Pierre Gorges a notamment salué « leur implication à tous les niveaux de notre société », et tout spécialement « celles qui s'engagent au sein des forces de l'ordre, gendarmes et policières, pompières et militaires, soignantes, infirmières, médecins. »

La mémoire en septembre

Mardi 21 septembre, place des Épars: 225° anniversaire de la mort du Général Marceau Samedi 25 septembre: Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.





COMMÉMORATION | **MÉMOIRE**









L'HEURE DE LA REPRISE

a sonné

Après une saison tronquée par la covid 19, les équipes élites chartraines entament le nouvel exercice avec de sérieux objectifs. Coup de projecteur sur le handball, le football et le rugby, premiers sports à reprendre la compétition.



C'CHARTRES MÉTROPOLE HANDBALL

Les Chartrains entament leur troisième saison consécutive en Liqui Moly Starligue sous la houlette de Toni Gerona et du préparateur physique tunisien Amor Khedira, qui a rejoint le staff. « Le bilan de la saison passée est mitigé car nous sommes passés à travers certains matchs qui nous ont coûté de précieux points. Mais, nous sommes satisfaits d'avoir battu des grosses écuries à domicile, dit Steeve Baron, président du CCMHB. Le plus difficile a été de garder un niveau élevé durant

toute la saison au regard du calendrier, chamboulé par le contexte sanitaire ».

Pour tenter de pallier cette inconstance, l'effectif a été en grande partie remanié à l'intersaison avec 7 départs pour 5 arrivées, en attendant le renfort d'un pivot supplémentaire. « Nous avons engagé capables arrières deux de shooter à distance et d'être efficaces en défense (Nygaard Pedersen et Groselj). Le gardien Julien Meyer, en provenance de Chambéry, vient, lui, chercher le temps de jeu qui lui manquait en Savoie ».

Entre la 8° et la 10° place

Le CCMHB a repris l'entraînement fin juillet sans sa recrue espagnole Adria Figueras, retenu en sélection pour les Jeux olympiques. En août, les joueurs ont effectué deux stages de préparation intensifs en Andorre et en Espagne, ponctués par des matchs amicaux face à Cordoba, Puente Genil, Saran puis le PSG le 3 septembre. « Notre objectif, en cohérence avec notre budget, est de terminer entre la 8º et la 10º place. Mais il ne faut plus parler uniquement de maintien et c'est le message que j'ai délivré au groupe. Nous espérons jouer les places européennes lorsque le futur complexe sportif sera terminé ».

Le public chartrain a rendez-vous le 11 septembre à la halle Jean-Cochet pour la réception du promu Nancy en ouverture du championnat.

L'effectif: Julien Meyer, Nebojsa Grahovac, Zoran Radic, Morten Vium, Vanja Ilic, Gaël Tribil-Ion, Svetlin Dimitrov, Yannick Cham, Sergey Kudinov, Marc Canellas, Matic Groselj, Nicolai Nygaard Pedersen, Yvan Vérin, Sergiy Onufriyenko, Titouan Afanou-Gatine, Lukas Urban, Marc-Alexandre Saussay, Hugo Jund, Adria Figueras



C'CHARTRES FOOTBALL

Le C'Chartres Football vise la montée en National le plus rapidement possible. Après deux saisons blanches frustrantes pour le collectif et la direction, le président Gérard Soler voit plus loin et compte passer un cap. «L'arrêt des championnats nous a permis de travailler davantage sur le projet global du club, à savoir la création d'un centre de formation pour accentuer le développement de nos jeunes joueurs, détaillet-il. Pour cela, les résultats sportifs doivent être en adéquation avec le travail accompli au niveau structurel.»

Ossature inchangée

Avec une ossature inchangée, le recrutement a ciblé des joueurs capables de bien s'intégrer au groupe. « Nous avons fait le choix de joueurs de caractère dont nous connaissons les valeurs morales et footballistiques. » Pour sa deuxième saison sur le banc de la N2, Jean-Pierre Papin sera épaulé par Kader Chehida, de retour à Chartres comme assistant après une pige d'un an à Fréjus-Saint-Raphaël.

Cet été, l'équipe a suivi un stage de cohésion d'une semaine aux Carroz d'Arâches en Haute-Savoie pour intensifier la préparation physique avant d'enchaîner cinq matchs amicaux où chacun a pu avoir du temps de jeu.

A l'heure où nous imprimons ce magazine, le CCF comptait deux défaites sur ses trois premières rencontres de championnat alors qu'il menait au score à chaque fois. Gare à ne pas perdre trop de points en route dès le début de saison sous peine de le regretter à l'heure du bilan.

L'effectif: Kévin Crépel, Pierre Cahart, Pape Barry, Kévin Malaga, Hamjatou Soukouna, Palbrois. Nicolas Arnaud Archimbaud, Anthony Ménard, Mourad Louzif, Sékou Fofana, Abdoulaye Fofana, Aurélien Ibrahima Gazeau, Traoré. Mehdi Haddadou, Pierre Picot, Amine Hémia, Maxime Fleury, Erwan Colas, Matthieu Vilette, Yannick Mamilonne, Adama Sidibé, Dramane Koné.



C'CHARTRES RUGBY

Le CCR va découvrir la Fédérale 1 pour la première fois de son histoire. Un changement de dimension pour le club, mais pas pour son nouvel entraîneur Renaud Gourdon, venu de Dijon, qui a déjà connu quatre accessions à ce niveau dans sa carrière, et une en Pro D2. « Nous accueilcette montée reconnaissance mais aussi humilité car elle n'a pas été acquise sur le terrain*. Il ne faut pas s'enflammer » tempère-t-il.

Après un exercice 2020-2021 écourté, les joueurs ont retrouvé la pelouse du stade des Bas-Bourgs début juillet pour la préparation physique, suivie en août d'un cycle de travail davantage axé sur le jeu. « Avec le staff et le préparateur physique, nous avons progressivement augmenté le volume de travail sans taper dans la machine car il faut retrouver des automatismes après de nombreux mois sans jouer. Mais le groupe est enthousiaste et a envie d'attaquer! »

Créer un état d'esprit

L'effectif a été remanié à 50 %. avec l'arrivée de 26 recrues dont 5 Sud-Africains. « Nous recherchions des joueurs pouvant apporter à la fois de la vitesse et de la fraîcheur au groupe. Au poste de pilier, l'expérience des deux recrues sud-africaines sera cieuse, notamment en mêlée où la poussée est autorisée en Fédérale 1 », détaille le coach, praamatique. « Seuls 15 % des joueurs connaissent ce niveau. Les objectifs, on se les fixera en cours de saison car les pierres se polissent avec le temps. Je veux d'abord créer un état d'esprit, être exigeant sur l'effort. La priorité, c'est de gagner puis de donner du plaisir au public grâce à un jeu séduisant. Le reste, c'est de la littérature ». Coup d'envoi du championnat le 12 septembre contre Drancy, au stade des Bas-Bourgs.

L'effectif: Xandré Vos. Redouane Boussetta, Léopold Halavatau, Mzuvukile Sofisa, Bakary Keita, Guillaume Turpin, Maxence Corps, James Theodore, Hugo Alamartine, Paul Bertolino, Bastien Legrand, Lehi Tematafaarere, Nasser Letaief, Nizar Ben Abderrahmen, Jean-Sébastien Varon, Nathan Dumora, Chris Tafili, Julien Hamiaux, Gaetan Nkoy, Christiaan Massyn, Paul Diallo Dit Peres, Simon Aboumeid Le Berre, Quentin Galopin, Kevin Luiters, Simon Siles, Mathis Mazeau, Leonardo Montoya, Florent Hemery, Warren Potgieter, Mickaël Carrère, Jean De Roquefeuil, Brice Bocquillon, Opeti Delana, Ivan Kitutu, Adel Bahri, Nolan Doucet, Lilian Camara, Alix Benmegal, Louis Martel, Thomas Roche, James Zié, Arthur Buy, Adrien Morau Samson, Tom Ferrière, Patrick Louvet, Ezer Kosse, Soualio Bakayoko, Guillaume Franke, Mamadou N'Diaye, Nathanael Hiscock, Maxime Leclerc

* La FFR a retenu le dossier d'accession en Fédérale 1 du CCR dans le but de développer le rugby dans la région Centre-Val de Loire.

UNE SALLE DE MUSCULATION

flambant neuve

A l'arrêt durant plusieurs mois, le C'Chartres Rugby en a profité pour construire une salle de musculation au stade des Bas-Bourgs, équipement dont profiteront les autres équipes C'Chartres Sports.





Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres (à droite), aux côtés de Thomas Louis, président du C'Chartres Rugby, et Karine Dorange, 3° adjointe

a «salle du cœur» est l'aboutissement d'un projet porté par Mickaël Gaudron, vice-président du C'Chartres Rugby. « Une armée de bénévoles est entrée en jeu pour nous aider. Je les remercie ainsi que toutes les entreprises qui ont permis à cet équipement de voir le jour malgré cette période compliquée, saluait Mickaël lors de l'inauguration de la salle de musculation du stade des Bas-Bourgs le 19 juin. Nous avons rapidement été sollicités par plusieurs clubs qui pourront bénéficier de cet

outil de préparation physique: handball, football, basket, triathlon, squash, tennis de table, etc. ».

Mutualisation

« Il est important qu'avec les autres sports de la ville, nous puissions travailler dans le même sens afin de progresser ensemble, a poursuivi Thomas Louis, président du C'Chartres Rugby. « Ce type d'équipement est nécessaire au vu du niveau qu'atteignent les équipes chartraines, a ajouté le maire, Jean-Pierre Gorges. Cette idée de mutua-

lisation permet de porter le C'Chartres Sports dans ses objectifs, en complément du futur complexe culturel et sportif ».

La salle, de 150 m², est équipée d'appareils et bancs de musculation, de cages à squat, de poids, de barres de traction et de vélos de course. À l'extérieur, la terrasse en bois du bâtiment surplombe le terrain de rugby, ce qui en fait le lieu idéal d'observation les jours de match.

Coût: 190 000 € dont 178 000 € issus de mécénats.

LE SEMI-MARATHON

de Chartres est de retour



près deux ans d'absence, le semi-marathon de Chartres, coorganisé par l'ASPTT Chartres et L'Écho Républicain, fait son retour le dimanche 12 septembre, avec un départ à 10 h 15 avenue d'Aligre et une arrivée au stade Jacques-Couvret. La course, mixte, est réservée aux concurrents nés en 2002 et avant. Stands et animations ouverts

à tous sont également au programme, ainsi qu'une initiation à l'athlétisme proposée aux plus jeunes par l'ACLAM. Un certificat médical est exigé pour participer aux épreuves.

Programme du dimanche 12 septembre

9 h: départ de l'Échorun (5 km) devant l'entrée du stade Jacques-Couvret 9h15: départ du 10 km de

l'ACLAM (qualificatif pour les championnats de France en septembre) avenue d'Aligre 10 h 15: départ du semi-marathon (21,1 km) avenue d'Aligre

▶ Informations Inscriptions et retrait des dossards au stade Jacques-Couvret à partir de 10 h le samedi 11 septembre 0237215058



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres** [10]



FOOTBALL, NATIONAL 2 C'CHARTRES FOOTBALL / **VERSAILLES**

Samedi 4 septembre, 18 h Stade Jacques-Couvret



C'CHARTRES MÉTROPOLE HANDBALL / NANCY Samedi 11 septembre, 20 h Halle Jean-Cochet

SEMI-MARATHON DE CHARTRES

Dimanche 12 septembre, à partir de 9 h Stade Jacques-Couvret

RUGBY, FÉDÉRALE 1 C'CHARTRES RUGBY / DRANCY Dimanche 12 septembre, 15 h Stade des Bas-Bourgs

HANDBALL, LIQUI MOLY STARLIGUE

C'CHARTRES MÉTROPOLE HANDBALL / NÎMES Jeudi 16 septembre, 20 h Halle Jean-Cochet

FOOTBALL, NATIONAL 2

C'CHARTRES FOOTBALL / STADE **PLABENNECOIS**

Samedi 18 septembre, 18 h Stade Jacques-Couvret

BASKET-BALL, COUPE DE FRANCE C'CHARTRES BASKET FÉMININ / NANTES-REZE

Samedi 18 septembre, 20 h Halle Jean-Cochet

COURSES HIPPIQUES

RÉUNION PREMIUM

Samedi 25 septembre, 12 h Hippodrome de Chartres

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE C'CHARTRES BASKET FÉMININ / **CALAIS**

Samedi 25 septembre, 20 h Halle Jean-Cochet

HANDBALL, LIQUI MOLY **STARLIGUE**

C'CHARTRES MÉTROPOLE HANDBALL / TOULOUSE Jeudi 30 septembre, 20 h Halle Jean-Cochet

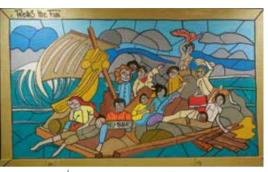






AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.



Boulevard du graff

EXPOSITIONS

CHEMIN DES ARTS: ATELIERS LORIN. UNE HISTOIRE DU VITRAIL

Boulevard Chasles

CHEMIN DE MÉMOIRE: ATELIERS LORIN. UNE HISTOIRE DU VITRAIL

Esplanade de la Résistance

GABRIEL LOIRE/GABERIOL TRAVAUX POUR LA JEUNESSE 1934–1950

Jusqu'au 19 septembre Musée des Beaux-Arts 0237904580

LECTEURS DU GLOBE

Jusqu'au 26 septembre Photographies de Thierry Penneteau Médiathèque l'Apostrophe, accueil et 5° étage 0237234200

BOULEVARD DU GRAFF

Collège Jean-Moulin Vendredi 3 septembre de 17 h à 19 h 30 Samedi 4 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h Dimanche 5 septembre de 14 h à 18 h

CHEMIN DES ARTS: ÉRIC BARI

Du 11 septembre au 17 octobre Prieuré Saint-Vincent Tél. 02 37 23 41 43

CHEMIN DES ARTS: ANDRÉE DUMAS

Du 18 septembre au 12 décembre Chapelle Saint-Éman Du mardi au dimanche de 14 h à 18 h Tél. 02 37 23 41 43

.....

LES NOUVEAUTÉS DU PATRIMOINE, UN VOYAGE DANS LE TEMPS

Jusqu'au 31 décembre Médiathèque l'Apostrophe, espace Patrimoine 0237234200

SPECTACLES/THÉÂTRES/CONCERTS

PRÉSENTATION DE LA SAISON DU THÉÂTRE DE CHARTRES

Mardi 7 septembre à 20 h 30 Théâtre de Chartres

ANNE BERNEX

Dans l'air du temps Du jeudi 9 au samedi 25 septembre Théâtre du Portail Sud 0237363306

TRAVELING SONGS

Concert de musique de chambre Dimanche 12 septembre à 17 h, en l'église Saint-Aignan 06 26 90 33 78

LA COMPAGNIE DES BALCONS

Festival Jazz de mars Vendredi 17 septembre à 11 h Centre-ville

SPLITZER OPEN AIR

Samedi 25 septembre de 14 h à minuit, Jardin d'horticulture

L'ENSEMBLE PERSPECTIVES

Concert Dimanche 26 septembre à 17 h, à la collégiale Saint-André

ANIMATIONS/VISITES

MONTGOLFIADES

Du vendredi 10 au dimanche 12 septembre ChartrExpo

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 18 et dimanche 19 septembre

FÊTE DE SAINT-BRICE

Samedi 25 et dimanche 26 septembre Parc du Clos des Trois-Ponts



Lecteurs du globe. Photographies de Thierry Penneteau

Patrimoine pour tous

Les 38º Journées européennes du patrimoine, les samedi 18 et dimanche 19 septembre, vous proposent de découvrir les plus beaux édifices chartrains ainsi que des expositions et des métiers d'arts.







L'église Saint-Aignan

année encore, plus d'une quinzaine de monuments ouvrent leurs portes tout le week-end en accès libre au public des Journées européennes du patrimoine. Avec, ça et là, des visites quidées et des animations mais aussi des spectacles, comme celui de danse contemporaine sur le site antique de Saint-Martin-au-Val, un concert de jazz au Conservatoire et deux concerts baroques au musée des Beaux-Arts.

PROGRAMME

CATHÉDRALE

Samedi 18 et dimanche 19: visite libre de 8 h 30 à 19 h 30.

Visite guidée et commentée du grand comble: les départs se font avec un minimum de 3 personnes et un maximum de 18 personnes par groupe (Durée: 1 heure).

Le samedi à 11 h, 14 h 30 et 16 h et le dimanche à 14 h 30

et 16 h (Réservations conseillées auprès du Centre des monuments nationaux: 02 37 21 22 07).

CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL

Samedi 18 et dimanche 19: visite libre de 14 h à 17 h 45.

Démonstration des techniques du vitrail et visite du musée à 14 h 30, 15 h 30 et 16 h 30. Tarif réduit: 5,50 €

MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET JARDINS DE L'ÉVÊCHÉ

Samedi 18 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et dimanche 19 de 14 h à 18 h:

Visite libre du palais épiscopal, des collections et de l'exposition temporaire « Gabriel Loire/ Gabériol, travaux pour la jeunesse 1934-1950 ».

Dimanche 19 à 14 h: concert d'un ensemble vocal baroque. Dimanche 19 à 16 h: concert de clavecin, avec Irène Assayag. Accès libre au jardin de l'Évêché de 8 h à 19 h.

C'CHARTRES TOURISME

Samedi 18 septembre à 15 h:

visite guidée de la cité médiévale – ville haute (durée: 1 h)
Dimanche 19 septembre à 15 h:
visite guidée de la cité médiévale – ville basse (durée: 1 h)
Tarif: 5 €
0237182623
info@chartres.tourisme.com

PRIEURÉ SAINT-VINCENT

Chartres-tourisme.com

Samedi de 14 h à 19 h et dimanche de 14 h à 18 h:

visite libre du lieu et de l'exposition du peintre Éric Bari, dans le cadre du Chemin des arts.

CHAPELLE SAINT-ÉMAN Samedi et dimanche de 14 h à 18 h :

visite libre de l'exposition de la mosaïste Andrée Dumas, dans le cadre du Chemin des arts.

ÉGLISE SAINT-AIGNAN Accès libre de 8 h 30 à 18 h.

ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE (RECHÈVRES)

Visite libre de 9 h 30 à 17 h 30.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Samedi 18

Visite libre de la cour du cloître des Cordeliers du XVI° siècle de 14 h à 18 h.

16 h: Jazz au cloître. Avec Camille Poupat (saxophone), Antoine Delaunay (piano), Joachim Govin (contrebasse) et Nicolas Charlier (batterie).

THÉÂTRE DE CHARTRES

Visite libre de 10 h à 18 h avec un parcours fléché.

Découverte de la salle à l'italienne et de la machinerie.



Une salle réaménagée du musée des Beaux-Arts

MÉDIATHÈQUE L'APOSTROPHE

Visites libres le samedi 18 de 10 h à 18 h et le dimanche 19 de 14 h à 18 h

Visite de l'exposition « Lecteurs du globe ».

Visites commentées du bâtiment le samedi à 11 h et 16 h 30 et le dimanche à 15 h. Groupe limité. Inscription au 02 37 23 42 00.

Visite guidée de l'exposition « Les nouveautés du Patrimoine, un voyage dans le temps » (15 minutes) le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Visite guidée des « dons et legs d'archives privées aux archives municipales » par une archiviste (durée: 15 minutes) le samedi 18 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et le dimanche 19 de 14 h à 18 h.

COLLÉGIALE SAINT-ANDRÉ Visite libre de 14 h à 18 h.

ARBORETUM DU JARDIN D'HORTICULTURE

Visite gudée du jardin à 15 h

MAISON PICASSIETTE Visite libre de 14 h à 18 h.

MUSÉE DE L'ÉCOLE Le 18 et le 19 de 14 h à 17 h 45

Animations et expositions Tarifs: 3,50 € (adultes) et 2,50 € (enfants à partir de 6 ans).

ÉGLISE SAINT-PIERRE Accès libre de 8 h 30 à 18 h.

SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN DE SAINT-MARTIN-AU-VAL

Animations et ateliers ludiques en famille le samedi 18 de 14 h à 18 h et le dimanche 19 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h Visites guidées le samedi 18 à 14 h 15, 15 h 30 et 16 h 45 et le dimanche 19 à 10 h 30, 14 h 15, 15 h 30, 16 h et 16 h 45

Le samedi, spectacle de danse contemporaine avec Nadège Dagobert.

Présence sur place d'une librairie historique et archéologique, en partenariat avec L'Esperluète.

GARE SNCF

Le samedi 18 de 9 h 30 à 16 h 30

Six animations seront proposées aux visiteurs en gare de Chartres.

- Démonstration de modélisme ferroviaire.
- Découverte des « métiers d'escale », du contrôle, de la vente et de la conduite
- Ateliers photo et jeux pour les enfants.
- Visite guidée de la gare (sur inscription) le samedi 18 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30, par groupe de 4 personnes.
- Exposition photo le samedi 18 de 9 h 30 à 16 h 30.
- Visite guidée (sur inscription) d'une cabine de train Régio2N par groupe de 2 personnes (Durée: 15 minutes).



La médiathèque L'Apostrophe

PARCOURS THEMATIQUES

Pour rendre ces Journées du patrimoine encore plus attractives pour certains, *Votre Ville* vous propose cinq parcours thématiques.



Le jardin d'horticulture

1. ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

(4 h 30 en visite guidée et 3 h 20 en visite libre)

- Cathédrale

(45 minutes en visite guidée et 25 minutes en visite libre).

- Palais épiscopal

(25 minutes en visite libre).

- Centre international du vitrail (25 minutes en visite libre et 45 minutes en visite guidée).
- Gare SNCF

(45 minutes en visite guidée et 25 minutes en visite libre).

- **Médiathèque l'Apostrophe** (45 minutes en visite guidée et 25 minutes en visite libre).
- Conservatoire/Cour du cloître (25 minutes en visite libre).
- Maison Picassiette (25 minutes en visite libre).
- **Sanctuaire antique** (1h30 en visite guidée).

2. PARCOURS SPECTACLE VIVANT

(3 h avec les concerts/danse et 2 h en visite libre)

- Théâtre de Chartres (25 minutes en visite libre).
- Conservatoire de musique et de danse



Le théâtre de Chartres

(1 h avec le concert de jazz, le samedi).

- Musée des Beaux-Arts (2 h avec les concerts, le dimanche).
- Sanctuaire gallo-romain de Saint-Martin-au-Val avec le spectacle de danse contemporaine (1 h, le samedi uniquement).

3. PARCOURS PATRIMOINE RELIGIEUX

(2 h 30 en visite libre)

- Église Saint-Pierre
- Collégiale Saint-André
- Chapelle Saint-Éman
- Prieuré Saint-Vincent
- Cathédrale
- Palais épiscopal
- Église Saint-Aignan
- Église Saint Jean-Baptiste

4. PARCOURS ARTISTIQUE

(3 h en visite libre)

- Musée des Beaux-Arts

(45 minutes en visite libre).

- Chapelle Saint-Éman (25 minutes).
- **Prieuré Saint-Vincent** (25 minutes).
- Collégiale Saint-André, Exposition Formes et Couleurs (25 minutes).
- Centre international du vitrail

(25 minutes en visite libre).

- Maison Picassiette (25 minutes en visite libre).

5. PARCOURS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

(3 h 15 en visite guidée)

- Sanctuaire antique

(1h30 en visite guidée et 25 minutes en visite libre).

- Parcours guidé de la cité médiévale avec C'Chartres Tourisme (1 h).
- Les nouveautés du Patrimoine avec les Archives municipales, à l'Apostrophe (15 minutes en visite guidée).

► Programme détaillé sur chartres.fr ou journeesdupatrimoine.culture. gouv.fr ou sur l'application Chartres

Attention: ce programme est proposé sous réserve des conditions sanitaires et des mesures applicables liées à la pandémie de Covid-19. Le port du masque est obligatoire.

La naissance d'une conscience patrimoniale

Une étudiante en histoire de l'art a consacré son mémoire de fin d'études à l'émergence d'un sentiment patrimonial à Chartres dans la seconde moitié du XIX^e siècle.



onstruction visuelle du patrimoine chartrain au XIXº siècle: 1836 1901: tel est l'intitulé du mémoire de fin d'études de la Chartraine Maéva Bouderlique, licenciée en histoire de l'art à Paris-Sorbonne et ancienne élève du lycée Fulbert. « Je voulais travailler sur Chartres, explique-t-elle. Étant passionnée par la sculpture en général et l'histoire de la statuaire publique provinciale au XIX^e siècle, je me suis d'abord intéressée à la statue

du général Marceau puis à l'incendie de la cathédrale en 1836. C'est mon directeur de recherche qui m'a suggéré de lier les deux. »

Dans son mémoire, Maéva explique ainsi comment le choc émotionnel causé par l'incendie de la cathédrale en 1836 a mis en évidence le puissant attachement des Chartrains à l'édifice et accéléré la prise de conscience patrimoniale, à une époque où l'on commençait tout juste

à parler de conservation des monuments historiques.

Une identité chartraine

«En 1845, quatre ans après la fin des travaux de restauration de la cathédrale, sont apparues les premières souscriptions pour demander l'installation de la statue du général Marceau sur la place des Épars, symptomatique d'une période où les statues de grands hommes se multiplient dans l'espace public. J'ai fait le lien entre les deux événements, qui reflétaient selon moi cette volonté de forger une identité chartraine en faisant de la cathédrale et de la statue de Marceau les deux figures de proue du patrimoine local. »

Au fil de son mémoire, Maéva, qui passe des concours pour devenir conservatrice de musée, évoque par ailleurs l'inauguration de la gare de Chartres, qui facilite dorénavant la venue des Parisiens, l'essor urbain de la ville ou l'imagerie du patrimoine chartrain. « L'idée était aussi de valoriser les fonds chartrains de la médiathèque, des Archives municipales, du musée des Beaux-Arts et des Archives départementales. »



Parmi les objets de la collection ethnographique océanienne du musée des Beaux-Arts sont conservés quatre « dieux poissons », ou poissons magiques, en pierre volcanique, collectés par le gouverneur Louis-Joseph Bouge et provenant de l'île d'Hiva Oa, dans l'archipel des Marquises. Des poissons utilisés dans un rituel lié à la pèche saisonnière.

haque village avait son « maître de la pêche », le tuhuka avaika, qui plaçait sur un autel dressé dans le meae, lieu réservé aux rites religieux, le poisson représentant l'espèce dont la pêche allait débuter. Puis il l'invoquait pour assurer de nombreuses prises. Une pratique qui s'est arrêtée voici environ 200 ans. Considérés comme des « correspondants » des espèces pélagiques invoquées, courantes dans l'archipel, les poissons magiques étaient honorés tant qu'ils remplissaient le rôle qui leur avait été assigné. En cas de pêche infructueuse, ils pouvaient être jetés à la mer et remplacés par d'autres. Des récits oraux racontent que certains d'entre eux retrouvaient leur place sur

l'autel comme par magie avant même le retour des pêcheurs. Généralement de forme phallique évoquant symboliquement la fécondité, les poissons magiques sont en basalte poli sur toute leur surface et comportent une tête de forme humaine sculptée dans les canons des tikis marquisiens. L'artisan, tuhuna, le réalise en sculptant de grands yeux, une bouche et un nez proéminent.

Des objets très recherchés

Le gouverneur Louis-Joseph Bouge a collecté trois de ces quatre Ika keâ, penu auprès de personnes ayant vécu à Hiva Oa (84.1.OB.55; 56; 58) et a acquis le dernier (84.1.OB.57) dans la galerie parisienne Roudillon-Lecorneur. Leur rareté et leur place dans les rites et pratiques de l'ancienne culture marquisienne en font aujourd'hui des objets très recherchés.

Un des axes muséographiques du renouveau du musée des Beaux-Arts est de présenter au public les trésors des cultures extra-européennes, principalement océaniennes, et ainsi d'exposer et de documenter dans un nouvel écrin, les chefs d'œuvre de la collection du gouverneur Bouge dont font partie ces poissons magiques.

D'après le catalogue de l'exposition « Te haa tupuna kakiu no te henua enata, l'art ancestral des Îles Marquises » musée des Beaux-Arts de Chartres, 2008.

THÉÂTRE DE CHARTRES

PROGRAMME DE LA SAISON 2021-2022



près une année quasi blanche, pour cause de covid 19, le Théâtre de Chartres rouvre ses portes, avec les précautions d'usage. Votre Ville vous présente la saison 2021-2022. Pièces, concerts, danse, humour, il y en aura pour tous les âges et tous les goûts.

THEATRE

MEAULNES (ET NOUS L'AVONS ÉTÉ SI PEU)

Jeudi 7 octobre à 20 h 30

De Nicolas Laurent Grande salle

PINGOUIN (DISCOURS AMOUREUX)

Mardi 12 octobre à 14 h 30 et 19 h 30

La Tête Noire – La Compagnie Grande salle

ROYAN

Vendredi 22 octobre à 20 h 30

De Marie Ndiaye Avec Nicole Garcia Grande salle

CONTE D'AMOUR

Lundi 8 novembre à 20 h 30 Mardi 9 novembre à 14 h 30 et 20 h 30 Mercredi 10 novembre à 20 h 30

Vendredi 12 novembre à 20 h 30

Compagnie Rosa M Petit théâtre

INTO THE GROOVE (ÉCORCHÉS MAIS HEUREUX)

Mardi 16 novembre à 20 h 30

D'Émilie Beauvais Compagnie Supernovae Grande salle

PLUS HAUT QUE LE CIEL

Vendredi 19 novembre à 20 h 30

De Florence et Julien Lefebvre Grande salle

J'AI ENVIE DE TOI

Vendredi 26 novembre à 20 h 30

De et avec Sébastien Castro Grande salle

RIMBAUD EN FEU

Mardi 30 novembre à 20 h 30

De Jean-Michel Djian Avec Jean-Pierre Darroussin Grande salle

QUI EST MONSIEUR SCHMITT?

Samedi 4 décembre à 20 h 30

De Sébastien Thiery Avec Stéphane de Groodt et Valérie Bonneton Grande salle

LES MISÉRABLES

Mardi 14 décembre à 20 h 30

D'après Victor Hugo Compagnie de la Jeunesse Aimable Grande salle

AMIS

Samedi 8 janvier à 20 h 30

De Amanda Sthers et David Foenkinos Avec Kad Merad, Claudia Tagbo et Lionel Abelanski Grande salle

UNE HISTOIRE D'AMOUR

Samedi 15 janvier à 20 h 30

D'Alexis Michalik Grande salle

HISTOIRE(S) DE FRANCE

Mardi 25 janvier à 14 h 30 et 19 h 30

Amine Adjina et Émilie Prévosteau La Compagnie du Double Grande salle

LES VOYAGEURS Du crime

Mardi ler février à 20 h 30

De Julien Lefebvre Grande salle



COMPARUTION IMMÉDIATE 2 JUSTICE : UNE LOTERIE NATIONALE ?

Mardi 1er mars à 20 h 30

De Dominique Simonnot Avec Bruno Ricci Grande salle

SNOW THERAPY

Mardi 8 mars à 20 h 30

Théâtre

Avec Julie Depardieu et Alex Lutz Grande salle

JUBILER

Mardi 15 mars à 20 h 30

Compagnie l'Idée du Nord Grande salle

LE PETIT COIFFEUR

Vendredi 11 mars à 20 h 30

Théâtre

Texte et mise en scène de Jean-Philippe Daguerre Grande salle

SEUL CE OUI BRÛLE

Mardi 29 mars à 20 h 30

Compagnie des Trois Parques Grande salle

UNE DES DERNIÈRES SOIRÉES DE CARNAVAL

Vendredi 29 avril à 20 h 30

De Carlo Goldoni, d'après Marivaux Grande salle

LES ÉLUCUBRATIONS D'UN HOMME SOUDAIN FRAPPÉ PAR LA GRÂCE

Jeudi 5 mai à 20 h 30

Avec Édouard Baer Grande salle

LE GARDE-FOU

Mardi 10 mai à 20 h 30

Compagnie Théâtre Derrière le Monde Grande salle

LE CIEL, LA NUIT ET LA FÊTE

Textes de Molière, par le Nouveau Théâtre Populaire Théâtre

I F TARTUFFF

Mercredi 18 mai à 20 h 30

DOM JUAN

Jeudi 19 mai à 20 h 30

PSYCHE

Vendredi 20 mai à 20 h 30

LA TRILOGIE

Sam 21 mai Grande salle

HUMOUR

BÉRANGÈRE KRIEF

AMOUR

Mardi 11 janvier à 19 h 30

Grande salle

CAMILLE CHAMOUX

LE TEMPS DE VIVRE

Vendredi 1er avril à 20 h 30

Grande salle

CONSTANCE

POT-POURRI

Samedi 2 avril à 20 h 30

Grande salle

LAURENT SCIAMMA

BONHOMME

Dimanche 3 avril à 17 h

Grande salle

FELIX RADU

LES MOTS S'IMPROSENT

Vendredi 8 avril à 20 h 30

Grande salle

DANSE

DREAM

Vendredi 15 octobre à 20 h 30

Ballet Julien Lestel Grande salle

LE SYNDROME DE LA VIE EN ROSE

Mardi 19 octobre à 20 h 30

Compagnie Éponyme Chorégraphe: Karine Vayssettes Grande salle

MÊME

Mardi 18 janvier à 20 h 30

Pierre Rigal - Compagnie Dernière Minute Grande salle





LES BALLETS TROCKADERO DE MONTE CARLO

Vendredi 18 mars à 20 h 30

Grande salle

LES AUTRES

Mardi 5 avril à 20 h 30

CCN de La Rochelle Compagnie Accrorap – Kader Attou

Grande salle

L'EAU DOUCE

Mardi 26 avril à 9 h, 10 h 30 et 15 h 30

Compagnie Nathalie Pernette Grande salle

MUSIQUE ET CHANSONS

THE OPERA LOCOS

Samedi 11 décembre à 20 h 30

Humour musical Grande salle

UMLAUT BIG BAND Samedi 22 janvier à 20 h 30

Sameai 22 janvier a 2 Jazz

Grande salle

CLARA HASKIL, Prélude et fugue

Vendredi 4 février à 20 h 30

Avec Laetitia Casta **Théâtre et musique** Grande salle

DÉJEUNER EN L'AIR

Vendredi 25 février à 20 h 30

Théâtre et chanson

De et avec Daniel Auteuil Grande salle

LES LAPINS AUSSI TRAÎNENT DES CASSEROLES

Jeudi 3 mars à 10 h et 14 h 30

Théâtre

Compagnie Toutito Teatro Salle Doussineau

MAXIME LE FORESTIER

PARAÎTRE OU NE PAS ÊTRE

Samedi 5 mars à 20 h 30

Grande salle

OLIVIA RUIZ

BOUCHES COUSUES

Samedi 26 mars à 20 h 30

Grande salle

VILAIN!

Mardi 3 mai à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre et musique

Théâtre à cru Grande salle



JANE BIRKIN

OH! PARDON TU DORMAIS... LE CONCERT

Vendredi 13 mai à 20 h 30

Grande salle

DIVERS

STELLAIRE

Mardi 23 novembre à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre d'objet, vidéo et dessin

Compagnie Stereoptik Grande salle

VIKTOR VINCENT

MENTAL CIRCUS

Vendredi 6 mai à 20 h 30

Théâtre d'illusion Grande salle

ENFANTS

PINOCCHIO

Mardi 7 décembre à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre

Compagnie des Dramaticules Grande salle

KANT ET AUTRES CONTES

Jeudi 16 décembre à 9 h 30, 13 h 30 et 15 h 30

Marionnettes

Compagnie de L'Arc Électrique Petit théâtre

RAVIE

Mardi 4 janvier à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre

Compagnie Möbius-Band Grande salle

MATILOUN

Mardi 22 février à 10 h et 14 h 30

Théâtre d'objets, arts plastiques, vidéo, musique De Clémence Prévault Grande salle

OUATOU

Mardi 22 mars à 9 h 30, 10 h 30 et 15 h 30

Théâtre d'objet et musique Not'Compagnie

LECTURES

AUX ARBRES... ET CAETERA...!

Samedi 13 novembre à 11 h

Par Bruno de Saint-Riquier et Antoine Marneur Médiathèque l'Apostrophe

RACINE DE TROIS

Samedi 20 novembre à 11 h

Texte de Pierre Margot Par Henri Courseaux, Philippe Catoire et Denis d'Arcangelo Petit théâtre

MARIVAUX OU LE Malentendu obstiné

Samedi 19 mars à 11 h

Par Bruno de Saint-Riquier et Antoine Marneur Petit théâtre

PRÉSENTATION DE LA SAISON ET CINÉMA SYMPHONIQUE

Mardi 7 septembre à 20 h 30

Musique classique Concert de L'Orchestre de chambre Nouvelle Europe. Direction: Nicolas Krauze Grande salle

Ateliers théâtre

Réunion d'information et d'inscription aux ateliers théâtre le vendredi 10 septembre à 19 h Abonnements par internet Samedi 11 septembre à partir de 9 h sur theatredechartres.fr Places à l'unité Samedi 11 septembre à partir de 13 h 30 sur theatredechartres.fr

▶ Informations theatredechartres.fr. 0237234279 billetterie@ theatredechartres.fr Du mardi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30, le samedi de 10 h à 13 h

TOUTE L'ACTU DES THÉÂTRES

THÉÂTRE **DU SEUIL**

► Renseignements www.theatreduseuil.com theatre.du.seuil@wanadoo.fr 0764279347



LES ATELIERS Du théâtre du seuil

Victimes de leur succès depuis plus de vinat ans, les ateliers du Théâtre du Seuil ne désemplissent pas. Sous la conduite de Ludovic Houvet, metteur en scène, les élèves confirmés ou débutants de tous âges sont accueillis pour des cours hebdomadaires conduisant à des spectacles. Les groupes sont remaniés au second trimestre afin de permettre à chacun de s'investir dans un projet qui lui convient, selon son niveau et son investissement, afin de s'orienter vers différentes productions, plus intimes. Débuter, progresser, vivre l'expérience du théâtre est envisageable quel que soit l'âge. Il existe en chacun de nous une part de spontanéité inexploitée. Affirmer les préoccupations liées à chaque âge tout en les sublimant. Reconnecter son corps à sa voix afin qu'ils deviennent des instruments par lesquels toute créativité passera. Après quelques semaines d'exercices sur l'espace, le corps, la voix, la diction, nous aborderons improvisations et lectures. Jouer c'est prendre plaisir à partager ce que l'on sait et ce que l'on est avec les autres. Nous imaginerons et chercherons « un ailleurs » pour construire des personnages et un projet. Nous vivrons l'expérience du public.

Le Théâtre du Seuil sera présent au salon des associations de Chartres les 4 et 5 septembre.

Reprise des cours le mardi 14 septembre

▶ Inscriptions
Le mercredi 8 septembre
Enfants à 17 h 30
Pré-ados et ados à 18 h 30
Adultes à 19 h 30
Théâtre du Seuil
13, rue Saint-Julien

THÉÂTRE **DU Labyrinthe**

▶ 06 20 66 49 76 gwen.anglade@gmail.com theatredulabyrinthe.com e Théâtre du Labyrinthe reprend ses
cours pour enfants,
adolescents et
adultes. Pour plus d'informations, retrouvez-nous
au salon des associations le week-end du 4 et
5 septembre.



ANNE BERNEX DANS L'AIR DU TEMPS

Du jeudi 9 au samedi 25 septembre Les jeudis, vendredis et samedis à 21 h et les samedis à 17 h



À l'heure où la mode est au « prêt à enlever », au « prêt à consommer » et au « prêt à jeter », cette jolie quarantenaire, bien décidée à trouver encore un peu de lien et d'amour dans un monde en pleine

mutation va tout tenter. Véritable tornade dès son entrée en scène, Anne Bernex cache bien son jeu... de séduction dans ce show joué et ponctué de parodies chantées par une comédienne délicieusement survoltée.

LES STÉRÉO' TYPES

Chansons comico-bruitées

Du jeudi 30 septembre au samedi 16 octobre, les jeudis, vendredis et samedis à 21 h, les samedis à 17 h et le dimanche 14 à 17 h



A v e c
Bruno Buijtenhuijs
et Xavier
Vilsek, l'un
à la guitare et
au chant,
l'autre
à... tout
le reste!
Tour à tour

teurs d'instruments de musique, auteurs, bruiteurs, Bruno et Xavier vous présentent leur duo plein d'humour. «Voici des esprits espiègles à

chanteurs, comédiens, imita-

«Voici des esprits espiègles, à l'ironie mordante et fantaisiste. Ne vous privez pas, luttez avec eux contre la morosité! »

THÉÂTRE **PORTAIL SUD**

► Réservation : 0237363306 et theatreportailsud.com Tarifs : 13 et 17 €

LES ATELIERS DU THÉÂTRE DE POCHE

La compagnie du Théâtre en Pièces propose des ateliers recherche et de création théâtrale sous-forme de rendez-vous hebdomadaires et de stages, dirigés par des comédiens professionnels: Antoine Marneur, Emmanuel Ray, Fabien Moiny et Mélanie Pichot.

« S'engager fortement auprès de chacun, créer une vraie rencontre, un lien intime, invisible et inexplicable. La rencontre sur le plateau entre deux êtres est toujours un moment unique à réinventer. » Réunion d'informations et d'inscription au Théâtre de Poche le lundi 6 septembre à 19 h 30.

Rendez-vous hebdomadaires:

- Atelier adultes: le lundi de 20 h à 23 h
- Atelier adultes: le mardi de 19 h 30 à 22 h 30
- Atelier enfants: le mercredi 10 h 30 à 12 h 30
- Atelier préados: le mercredi de 14h à 16h30
- Atelier ados: le mercredi de 16 h 45 à 19 h 45

Soirée d'ouverture de saison le vendredi 24 septembre à 19 h 30 au Théâtre de Poche Entrée libre sur réservation au 02 37 33 02 10

THÉÂTRE EN PIÈCES

► Théâtre de Poche Abbaye Saint-Brice, 2, rue Georges-Brassens. Réservation indispensable au 0237330210 ou par mail: theatre-en-pieces@ wanadoo.fr www.theatre-en-pieces.fr Tarifs: 15 € et 11 €

Éric Bari, autoportrait pluriel

Exposé au prieuré Saint-Vincent dans le cadre du Chemin des arts, Éric Bari affirme son engagement de peintre figuratif du XXI^e siècle à travers différentes techniques d'expression.

ric Bari sort diplômé de l'École nationale des Arts-appliqués Duperré en 1983. Dans la foulée, Il suit des cours de fresque traditionnelle à l'École des Beaux-Arts de Paris et décroche plusieurs prix, à la Fondation Taylor et la Fondation de France notamment. « Je peins depuis que je suis petit. J'ai toujours cherché à être plus performant. Si j'ai passé des concours nationaux, c'est pour obtenir la reconnaissance de mes pairs. J'ai derrière moi plusieurs centaines d'années de peinture et d'art. Je fais partie d'une grande histoire, dessinée par mes pairs ».

Dans sa quête de repères, Éric Bari est nommé peintre officiel des Armées: de l'Armée de Terre d'abord en 2001, puis, quatre ans plus tard, de la Marine, de l'Air et de l'Espace. « Ces distinctions m'aident à avancer parce que ce sont des repères connus ».

Peinture sur iPhone

Éric Bari exprime sa sensibilité à travers le style intemporel de sa peinture figurative. « J'aime l'anatomie, le corps humain et la petite





musique d'un paysage, dit-il. Elle est éphémère et différente en fonction de chacun.» Il

expose dans des galeries parisiennes, en province mais aussi à l'étranger et accumule les distinctions prestigieuses, comme le Prix du Lions club, une médaille de bronze puis d'or au Salon de la Marine ou le prix du ministre de la Défense.

Avec son « exposition autoportrait » du prieuré Saint-Vincent, il se positionne comme peintre figuratif du XXIe siècle. A côté de ses toiles «traditionnelles », il présente œuvres réalisées avec différentes techniques comme le dessin, la gravure ou... la peinture sur iPhone. «Je ne veux pas aboutir à un résultat convenu, connu dès le départ. » C'est dans cette pluralité que réside toute la force de cette exposition, qui clôt l'édition 2021 du chemin des Arts.

▶ Du 11 septembre au 17 octobre Du mardi au dimanche de 14 h à 18 h Les vendredis et samedis de 14 h à 19 h. Prieuré Saint-Vincent Tél. 0237234143 ou 0237307820

Andrée Dumas Des portes comme autant de passages





ndrée Dumas découvert la mosaïque en 2000 avec l'association Aime comme Mosaïque de Paray-le-Monial, dont elle était l'une des premières stagiaires. Ce fut une révélation! Elle va ensuite se former avec les plus grands noms de la mosaïque lors de différents stages et animer à son tour régulièrement des ateliers pour adultes.

Dans l'exposition « Portes et de d'ombre lumière », elle propose de méditer sur l'image des portes en tant que passages. Ces stèles aux contours de bois représentent le lien entre l'intérieur et l'extérieur, le dedans et le dehors. La conception desdites portes répond à des fonctions esthétiques et spirituelles, illustrées par exemple par la Porte d'ombre dont le côté sombre nous maintient dans

le malaise; a contrario, la Porte de l'aube nous ouvre le chemin vers le jour. Cette dizaine de portes nous ouvre autant d'horizons.

► Andrée Dumas Du 18 septembre au 12 décembre Chapelle Saint-Éman Du mardi au dimanche de 14 h à 18 h 0237234143

Le fonds Roger Toly aux archives de Chartres

é en 1924 rue de la Foulerie, Roger Joly rejoint la Résistance lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate et est grièvement blessé lors des combats pour la libération de la ville en 1944. Dans les années 1950, il devient instituteur, puis professeur de mathématiques au lycée Marceau. Il finira sa carrière dans l'enseignement comme directeur adjoint du collège Victor-Hugo. Parallèlement, il s'est investi dans de nombreuses associations et fut même adjoint au maire de 1977 à 1983. Érudit, passionné par l'histoire locale, il a écrit une dizaine d'ouvrages sur le passé de Chartres, dont La Libération de Chartres et Histoire de Chartres...



Inventaire achevé

Constitué par Roger Joly dans le cadre de ses recherches historiques, ce volumineux fonds documentaire est venu



enrichir les collections de la Ville et la connaissance de l'histoire locale. Il se compose d'un corpus de 800 dossiers et cahiers de recherches complété par une bibliothèque de près de 900 ouvrages. Après plusieurs années de travail, le tri, le conditionnement et l'inventaire du fonds Roger Joly est aujourd'hui achevé.

Avant que le fonds Roger Joly ne soit mis à disposition du public en salle de lecture des archives au pôle administratif, les Archives de Chartres vous invitent à découvrir quelquesuns des documents remarquables qui le composent ainsi que d'autres archives privées lors des visites commentées organisées à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les samedi 18 et dimanche 19 septembre.

« Historiens, collectionneurs, architectes: auand les Chartrains font don de leurs documents aux archives ». Le samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et le dimanche 20 septembre de 14 h à 18 h à

l'Auditorium de L'Apostrophe.

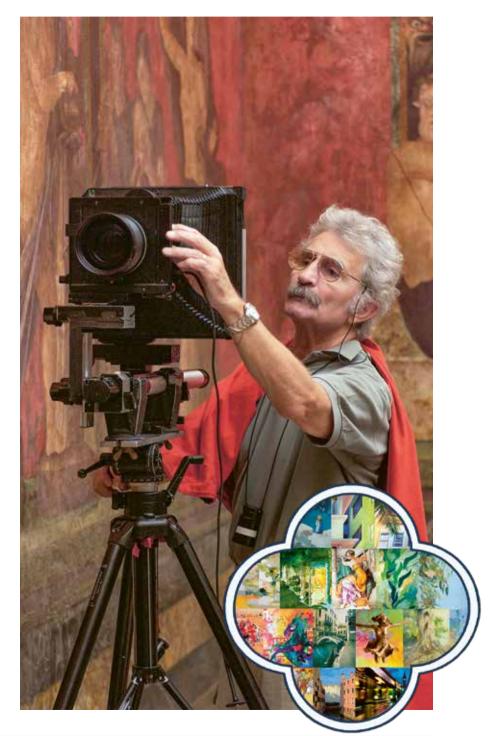
ChARTres Croisement des arts 2021

Le festival ChARTres - Croisement des arts fait son retour du 18 septembre au 3 octobre à la Villa Fulbert sur le thème « La Beauté fait signe... »

hARTres - Croisement des arts rassemblera cette année 9 artistes français et étrangers qui se distinguent dans diverses disciplines: peinture, pastel, aquarelle, photographie, dessin, faïence d'apparat de la Renaissance italienne... Le thème de l'édition 2021, « La Beauté fait signe... », sera illustré par une exposition d'art internationale, des conférences et un concert. «L'objectif de ce festival est de redonner à l'art du beau sa place dans notre société et de participer au rayonnement de notre ville et de notre agglomération», déclarent les organisateurs, Hubert et Anne-Noëlle Fondecave.

Invité d'honneur: le photographe Claude Génino Gaspari Conférencier d'honneur: le philosophe Paul Valadier

▶ Renseignements ChARTres - Croisement des arts Du samedi 18 septembre au vendredi 3 octobre, de 11 h à 12 h et de 15 h à 19 h Villa Fulbert, 3, boulevard du Maréchal-Foch Vernissage ouvert à tous le samedi 18 septembre à 17 h Inscription obligatoire pour tous les événements 0144690015 ou 0237307593 hubert.fondecave@ethieaaestion.fr chartres-croisementdesarts. iimdo.com Participation aux frais Contrôle du pass sanitaire et port du masque obligatoire



Un quintet vocal à la collégiale

Dans le cadre des Samedis musicaux, l'ensemble vocal Perspectives se produira le dimanche 26 septembre à la collégiale Saint-André.



vec le programme « Le Chant des Possibles », le quintet vocal Perspectives aborde les différentes étapes de la vie. Les chants évoquent la naissance, l'âge adulte, le vieillissement et la mort jusqu'à l'espérance, avec des œuvres entre autres de Francisco Guerrero, Francis Poulenc,

Vaughan Williams, Maurice Ravel, Benjamin Britten, **Johannes** Claude Brahms, Debussy, mais aussi du jeune compositeur contemporain Fabien Touchard. Ce dernier a inspiré ce programme conçu comme un voyage au fil de la vie. Une soirée qui réunit la beauté du chant et la portée des textes...

▶ Informations
dimanche 26 septembre
à 17 h à la collégiale SaintAndré
Tarif: 14 et 20 € (gratuit pour
les enfants de moins de 12 ans
et les élèves du conservatoire
jusqu'à 18 ans)
06 26 07 66 13
Réservation:
chartres-tourisme.com
Pensez au masque
et au pass sanitaire.

Festival des Clavecins

de Chartres



i l'enrichissement et les interactions entre les styles musicaux des pays d'Europe étaient tout à fait fructueux, la réalité historique et politique entre l'Angleterre et la France avait et garde encore aujourd'hui une tonalité bien particulière, faite d'attraction ou d'affirmation de leurs singularités réciproques. En musique, l'enrichissement mutuel s'est fait tout naturellement tant dans l'écriture musicale que dans les échanges humains, entre compositeurs, interprètes et facteurs d'instruments de musique.

Dimanche 12 septembre à 17 h

en l'église Saint-Aignan Concert de musique de chambre « Traveling songs ». Les Joueurs de Traverse en formation à cinq flûtes traversières Renaissance, vous embarqueront pour un périple à travers l'Europe en célébrant Tielman Susato, Giovanni Pierluigi da Palestrina, Josquin des Prés, Claudin de Sermisy, John Dowland ou William Byrd. Tarif: 13€.

Dimanche 3 octobre à 17 h

en l'église Saint-Aignan Concert en partenariat avec les enseignants et les élèves de musique ancienne du conservatoire et des villes partenaires du Département d'Eure-et-Loir. Au programme: Haendel, Purcell et Couperin. Entrée libre avec participation

► Renseignements et réservations 06 26 90 33 78 clavecinsdechartres@gmail.com

Pensez au masque et au pass sanitaire.







Le jeune Jacques Loire en 1945 au côté de son père Gabriel (au fond) dans l'atelier du Rigeard

Quand on demandait à mon père quel était son plus beau vitrail, il répondait invariablement: « Le prochain », raconte Bruno Loire, le fils aîné de Jacques Loire. À 88 ans, il avait toujours plein de projets, plein d'envies. »

Né en 1932 à Chartres, Jacques, troisième d'une famille de six enfants, est témoin, de 1936 à 1946, des multiples activités artistiques de son père, Gabriel Loire. Lequel avait dû renoncer au vitrail durant cette période en respect de la clause de non-concurrence signée avec

les ateliers Lorin, où il avait été formé. Son père stimule un peu plus encore sa fibre créatrice en l'envoyant dans une école de Fleury-en-Bière (Seine-et-Marne), qui favorise l'expérience personnelle et accorde une large place aux disciplines artistiques comme le théâtre, la musique ou la peinture.

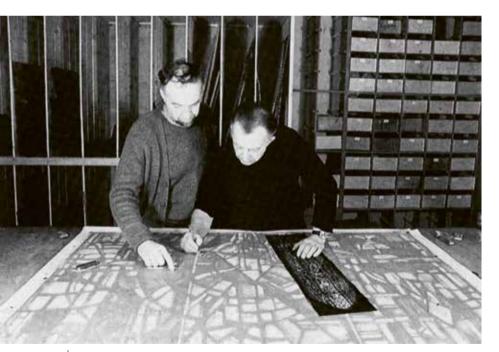
La dalle de verre

Plus tard, Jacques fréquente l'Académie de la Grande Chaumière, dans le quartier de Montparnasse, où il a notamment pour professeur André Lhote, qui l'initie à la révolution cubiste. Il rejoint l'atelier de son père en 1951 et participe à la mise en œuvre des grands projets américains. 1958 est l'année de ses premières maquettes – pour une église en Belgique – et de son mariage avec Micheline, qui lui donnera trois enfants, Bruno, Hervé et Nathalie. La famille s'installe alors dans le domaine de la Clarté, à Lèves, sur les bords de l'Eure.

Très vite, Jacques Loire explore de nouvelles techniques. Il découvre aussi les dalles de Boussois, en Belgique, des plaques de verre de grandes



Jacques Loire et l'artiste Joan Miró en 1977 à l'atelier lors de la réalisation de la grande mosaïque pour la State University de Wichita, au Kansas



Jacques et Gabriel Loire en train de tracer les cartons d'une verrière de la Trinity Cathedral de Salisbury, en Angleterre, en 1980

dimensions permettant de spectaculaires aplats de couleur et dont il saura tirer le meilleur parti. Dans les années 60 et 70, sa créativité se manifeste en premier lieu dans la peinture et le dessin à l'encre de Chine, dont il se sert pour concevoir les maquettes de ses vitraux. Jacques traverse aussi l'une des périodes les plus douloureuses de sa carrière quand, en 1971, il prend la direction des ateliers en plein marasme. « Le carnet de commandes était vide, et il a été obligé de licencier pour repartir à zéro, raconte Bruno. Il en a énormément souffert. »

Se réinventer

Comme les chantiers d'églises se raréfient, il se tourne vers des édifices civils, qui donnent un nouvel élan à son travail. En 1976, il illumine les locaux de l'Énergie électrique de Côte d'Ivoire à Abidjan. Le Japon s'ouvre à lui au début des années 1980 avec un building de Nikko et une éalise d'Hiroshima. Suivront des chantiers au Cameroun, en Arabie Saoudite, en Égypte, au Koweït, au Liban, au Chili, aux États-Unis, en Angleterre et au Zimbabwe, parallèlement à des dizaines d'autres en France.

« Mon père se remettait en question à chaque projet, dit Bruno Loire. Il cherchait sans cesse à se réinventer mais sans rompre avec le style qui avait fait sa notoriété, lui qui faisait passer le graphisme avant la couleur. A cet égard, il était particulièrement fier de ses créations pour la chapelle du carmel de Champhol et de celles, encore plus épurées, pour la chapelle Sainte-Foy, qui abrite la salle des ventes de la Galerie de Chartres. »

Audacieux jusqu'au bout

Les quatre monumentales verrières qui seront posées l'an prochain dans une école d'infirmières d'Osaka témoignent, elles, de cette audace dont a fait preuve Jacques Loire



(De gauche à droite) Isabelle Vincent, adjointe à la Culture, Annie Loire, Bruno Loire, Patrick Géroudet, conseiller municipal délégué à la Promotion de la Ville, Jacques Loire, Micheline Loire, Hervé Loire, Stéphanie Gorry et Soline Loire.

jusqu'à ses derniers jours. « Cela faisait près de quarante ans qu'il ne s'était pas exprimé avec la technique de la dalle de verre sur une surface aussi grande », confie Bruno, qui évoque aussi un vitrail créé pour une boutique de miel au Japon mariant plusieurs techniques: verre serti par du plomb, verre épais thermoformé, verres colorés avec des poudres spéciales. Un projet mené avec sa petite-fille, Anna (la fille de Bruno), qui prouve que la quatrième génération est prête à perpétuer la saga Loire.

Collaboration familiale

Car depuis toujours, les Ateliers Loire sont un exemple unique de collaboration artistique familiale. Bruno Loire évoque ainsi les déjeuners de travail hebdomadaires: « On se retrouvait chaque lundi avec ma sœur Nathalie, qui tenait la Galerie du vitrail, ma mère, antiquaire du vitrail, mon père et mon frère. Chacun parlait de ses projets et on envisageait comment l'un pouvait soutenir et accompagner l'autre. Dès qu'il y avait un dossier un peu épineux, on se mettait autour de la table

pour trouver des solutions. C'était notre grande force. Avec mon père et mon frère, on était aussi dans la critique constructive, on savait qu'on pouvait s'appuyer sur le regard des deux autres ». « Ce qui est agréable avec mes fils, c'est de pouvoir présenter son travail, d'en discuter de façon très libre et de tenir compte, ou pas parce que le créateur est libre de son choix, des remarques qui sont faites », se félicitait Jacques Loire dans une interview sur la chaîne KTO en 2013.



La verrière créée par Jacques Loire et sa petite-fille Anna pour une boutique de miel de Kyoto, au Japon



Les « Flacons » de Jacques Loire, exposés dans l'édicule de la place des Halles

Les ateliers du CIV



COURS

L'iconographie des vitraux de la cathédrale

Par Jean-Paul Deremble.

I. Lecture systématique des médaillons des vitraux Les lundis 11 octobre, 8 novembre, 13 décembre, 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril et 9 mai de 16 h à 17 h 30

II. Lecture transversale et comparative des images chartraines sur verre

Les lundis 11 octobre, 8 novembre, 13 décembre, 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril et 9 mai de 18 h à 19 h 30

Cathédrale de Chartres: les bons comptes font les bonnes images...

Par Georges Bonnebas.

Les mercredis 17 novembre, 8 décembre, 19 janvier, 23 février, 23 mars et 27 avril de 18 h à 19 h 30

L'Allemagne: art et architecture, de Charlemagne à Angela Merkel

Par Mathieu Lejeune.

En visioconférence les mercredi 22 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 15 décembre, 12 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril et 11 mai de 14 h à 15 h 30

Les cathédrales romanes

Par Mathieu Lejeune En visioconférence les lundis 13 septembre, 4 octobre, 15 novembre, 6 décembre, 10 et 31 janvier, 7 mars, 4 et 25 avril de 10 h à 11 h 30

Le vêtement civil et militaire du X° au XV° siècle

Par Claire Barbier

Les mercredis 10 et 24 novembre, 8 décembre, 5 et 19 janvier, et 2 mars de 18 h à 19 h 30

La forêt dans la littérature médiévale de langue d'oïl

Par Martine Dauzier

Les jeudis 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, et 3 février de 10 h 30 à 12 h

L'Orient des écrivains et lecteurs du Moyen Âge français: découvertes, conflits, échanges

Par Martine Dauzier

Les jeudis 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, et 3 février de 14 h à 15 h 30

Première Renaissance italienne 1/2

Études approfondies d'artistes majeurs

Une initiation à l'art italien des XIV° et XV° siècles, monographies d'artistes

Par Marie-Hélène Calvignac.

Les jeudis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, 3 et 10 février, 24 mars, 7 et 28 avril de 15 h 45 à 17 h 15.

Renaissance italienne 2/2

Une initiation à l'art italien des XV° et XVI° siècles, monographies d'artistes

Par Marie-Hélène Calvignac.

Les vendredis 8 et 22 octobre, 19 novembre, 3 et 17 décembre, 7 et 21 janvier, 4 février, 11 et 25 mars, 8 et 29 avril de 15 h 45 à 17 h 15

L'art des Van Eyck et la restauration de l'Adoration de l'Agneau Mystique

Par Luc Bergmans

Les vendredis 4 et 18 février, 4 et 18 mars, 1^{er}, 15 et 29 avril, 6 mai de 14 h à 15 h 30.

Lorsque l'art s'inspire de la science...

L'art pictural et la science dans l'histoire culturelle des Pays-Bas et de la Belgique.

Par Luc Bergmans.

Les vendredis 4 et 18 février, 4 et 18 mars, 1^{er}, 15 et 29 avril, 6 mai de 16 h à 17 h 30

Histoire de l'art du XIXº siècle

Par Marie-Hélène Calvignac. Les jeudis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, 3, 10 et 24 mars, 7 et 28 avril de 14 h à 15 h 30

Histoire de l'art des XIX° et XX° siècles

Études approfondies de figures majeures de l'art moderne à l'occasion d'expositions en cours. Par Marie-Hélène Calvignac.

Les vendredis 8 et 22 octobre, 19 novembre, 3 et 17 décembre, 7 et 21 janvier, 4 février, 11 et 25 mars, 8 et 29 avril de 11 h à 12 h 30

Histoire de l'art des XX° et XXI siècles

Études approfondies de figures majeures de l'art moderne à l'occasion d'expositions en cours. Par Marie-Hélène Calvignac.

Les jeudis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, 3, 10 et 24 mars, 7 et 28 avril de 11 h à 12 h 30 Les vendredis 8 et 22 octobre, 19 novembre, 3 et 17 décembre, 7 et 21 janvier, 4 février, 11 et 25 mars, 8 et 29 avril de 14 h à 15 h 30

Les guerres de religion

Par Mathieu Lours.

Les lundis, mardis ou mercredis de 8 h 30 à 10 h

La Révolution française: un tournant politique et patrimonial

Par Mathieu Lours.

Les lundis, mardis ou mercredis de 10 h à 11 h 30

L'œuvre d'art et son devenir

Par Patrick Tricoire

Les mardis 12 octobre, 9, 23 et 30 novembre, 14 décembre, 18 janvier, 8 et 29 mars de 14 h à 15 h 30

L'art et la question du beau

Par Patrick Tricoire. Les jeudis 18 novembre, 2 et 9 décembre, 13 et 27 janvier, 3, 17 et 31 mars de 14 h à 15 h 30

L'Instrumentarium de Chartres

Par André Bonjour.

Les jeudis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 13 et 27 janvier, et 24 février de 14 h à 15 h 30

Le chant médiéval au temps des cathédrales

Atelier d'initiation à la pratique du chant grégorien.

Par Félicité Schuler-Lagier.

Les mardis 16 et 30 novembre, 7 et 21 décembre, 11 et 25 janvier de 18 h à 19 h 30.

La musique d'orgues

Par Patrick Delabre

Les jeudis 16 décembre, 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril et 19 mai de 18 h à 20 h

Initiation à la paléographie

Les contrats du chapitre de la cathédrale. Par Émilie Lebailly.

Les vendredis 19 novembre, 3 et 17 décembre, 7 et 21 janvier, 4 et 25 février, et 11 mars de 18 h 30 à 20 h.

ATELIER VITRAIL

Par Marie-Thérèse Gouhier.

Cycles I

Onze séances le lundi de 18 h 30 à 21 h 30 ou le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 Perfectionnement: les samedis 2 et 16 octobre, 20 novembre, 4 et 11 décembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Cycles II

Groupe 1 : 11 séances le mardi de 18 h 30 à 21 h 30 Groupe 2 : 11 séances le mardi de 18 h 30 à 21 h 30 Mercredi 14 octobre de 13 h 30 à 16 h 30 Jeudi 15 octobre de 13 h 30 à 16 h 30

Cycle II (renforcé)
22 séances le mercredi
de 9 h à 12 h
Perfectionnement: le samedi
de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à
17 h 30

DESSIN

Le peintre et la lumière

Atelier de peinture Antoine Vincent

Les samedis 18 et 25 septembre, 9 et 16 octobre, 13 et 27 novembre, 11 décembre, 8 et 22 janvier, 12 et 26 mars, 2 avril, 14 mai, 4 et 16 juin de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

ENLUMINURE

Atelier de calligraphie et d'enluminure

La Bible de Chartres (vers 1120-1140) *Par Éric Montigny.*

Les lundis 4 octobre, 6 décembre, 28 février et 2 mai en présentiel et les lundis 18 octobre, 15 et 29 novembre, 3, 17 et 31 janvier, 14 et 28 mars, et 24 avril en visioconférence de 16 h à 18 h 30

►École du Vitrail et du Patrimoine 1, rue de Bethléem 0237216572 contact@centre-vitrail.org

La rentrée de Ciné-Clap Chiff



Mardi 14 septembre à 20 h 30, à la médiathèque l'Apostrophe



SING STRFFT

John Carney, Irlande-Grande-Bretagne, 2016, 1h 46, vostf

Dublin, en 1985, Conor Lawlor, lycéen de 15 ans, est contraint de changer de lycée car ses parents, touchés par la crise économique, n'ont plus d'argent pour payer ses études. Inspiré par les groupes mythiques de l'époque tels que The Cure, Duran Duran ou encore A-Ha, le jeune garçon forme un groupe de musique avec l'aide de ses nouveaux camarades et de son grand frère Brendan, pour séduire la belle et mystérieuse Raphina.

Jeudi 30 septembre à 20 h 30, au cinéma Les Enfants du Paradis

CINÉ-CONCERT: LAUREL ET HARDY



Programme de 3 courts métrages: La Bataille du siècle (Battle of the Century), de Clyde Bruckman, Hal Roach, 1927, 17 Vive la liberté (Liberty), de Leo McCarey, 1929, 20' Œil pour œil (Big Business), de J. Wesley Horne, 1929, 18' Accompagnement en direct dans la salle par Nicolas Chalopin, piano Tarif réduit avec la carte Ciné-Clap

Vendredi ler octobre à 20 h 30.

L'ENFANT RÊVÉ

au cinéma Les Enfants du Paradis

Raphaël Jacoulot (France, 2020, 1h 47) Avec Jalil Lespert, Louise Bourgoin et Mélanie Doutey

François a consacré sa vie au bois, celui des arbres des forêts du Jura, qu'il connaît mieux que personne. Il dirige la scierie familiale avec sa femme Noémie. Tous deux rêvent d'avoir un enfant sans y parvenir. C'est alors que François rencontre Patricia, nouvelle venue dans la région, avec laquelle il entame une liaison passionnelle. Patricia



tombe très vite enceinte et François vacille... La projection sera suivie d'une rencontre avec le réalisateur Raphaël Jacoulot. Tarif réduit avec la carte Ciné-Clap.

Adhésion

L'adhésion à l'association Ciné-Clap permet d'assister gratuitement à l'ensemble des projections à la médiathèque. La carte Ciné-Clap donne en outre accès, à un tarif préférentiel (5,70 €), aux séances organisées en partenariat avec le cinéma Les Enfants du Paradis: cinéculte, soirées-débat, courts métrages... ainsi qu'à toutes les séances du cinéma labellisées Cinéphile.

L'adhésion peut être souscrite directement lors des séances et sur notre stand au salon des associations.

▶ Renseignements 0237282887, cine-clap.com Tarifs adhésion: 20 € (10 € pour les moins de 25 ans)

Saison 2021-2022

Les inscriptions pour les cours de langues sont ouvertes

es 4 et 5 septembre, les visiteurs du salon des associations pourront se rendre au stand de Chartres international pour s'informer et s'inscrire aux cours de langues pour adultes enseignés par des professeurs de langue maternelle. Les langues proposées sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe et le japonais.

La saison 2021-2022 débutera la semaine du 27 septembre au 2 octobre et s'achèvera en juin 2022. Le coût annuel des cours est de 220 €. Pour la rentrée, Chartres international propose une inscription à deux cours de langues différentes pour 390 €.

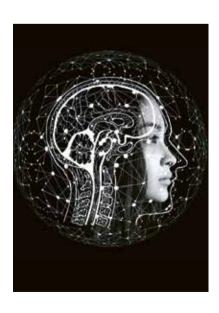
Nouveauté cette année, collégiens et lycéens pourront suivre des cours de soutien hebdomadaire en anglais le mercredi après-midi.



► Renseignements et inscriptions 0954680735 contact@ chartresinternational.com

NEUROMYTHES | LES MARDIS DE LA SCIENCE

NeuromythesEt si on parlait du cerveau?



e 5 octobre, à l'occasion des 30 ans de la Fête de la science, une conférence interactive regardera à la loupe différentes idées courantes sur le cerveau en se demandant à quel point elles tiennent du fait scientifique... ou du neuromythe! Le tout accompagné de vidéos de vulgarisation du docteur Arnaud et d'échanges avec Olivier Richard, maître de conférences en neurobiologie à l'université d'Orléans.

Esprit critique, science, humour et cerveau, un beau pro-

gramme à découvrir en famille ou entre amis.

Mardi 5 octobre à 18 h 30

Eure-et-Loir Campus 21, rue Loigny la Bataille L'accueil du public se fera dans le respect des gestes barrières et dans la limite des places disponibles.

Le Village des sciences se tiendra par ailleurs au CM 101 du Coudray les 9 et 10 octobre, avec une journée réservée aux scolaires le 8 octobre.

Il y a 150 ans, La Commune (18 mars-28 mai 1871) Écho chartrain d'une répression judiciaire

« Les tribunaux militaires peuvent être saisis de la connaissance des crimes et délits contre la sûreté de la République, contre la Constitution, contre l'ordre et la paix publique, quelle que soit la qualité des auteurs principaux et des complices. »

(Loi sur l'état de siège, 9 août 1849, art. 8)

a Commune de Paris, née le 18 mars 1871, est écrasée le 28 mai par l'armée du Gouvernement de Versailles dirigé par Adolphe Thiers (130 000 hommes dont 60 000 prisonniers de guerre libérés). Les insurgés fusillent 64 otages, les Versaillais 20 000 insurgés; les fédérés perdent 3 000 à 5 000 morts, les Versaillais 5 à 800. Paris est désarmé le 29. Plus de 43 000 arrestations sont opérées jusqu'en juin.

Les hommes sont internés à Satory (Versailles) puis dans des ports de l'Atlantique et de la Manche; les femmes à la prison des Chantiers puis de Clermont; les enfants à Rouen. En mai et juin, on convoie plus de 11000 hommes à La Rochelle, Lorient, Brest, Cherbourg par « voie de fer » dans des wagons de marchandises fermés.

La répression judiciaire annoncée par Thiers le 22 mai est effectuée par 24 conseils

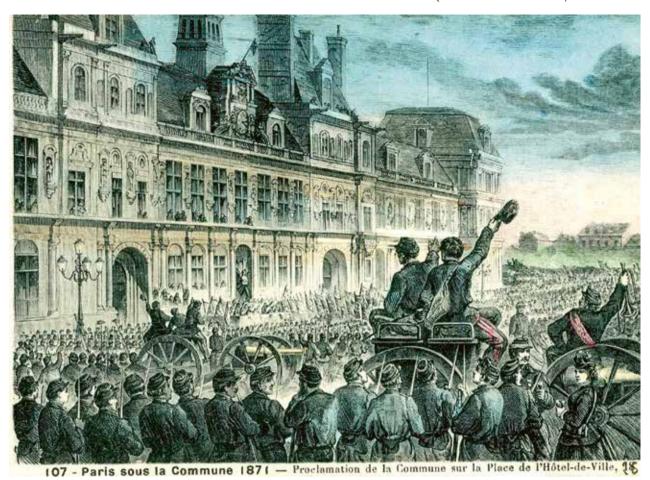
de guerre autorisés par l'état de siège, du 7 août 1871 au 27 juin 1879. Ils appliquent le code pénal, le code de justice militaire et les lois sur la presse et l'ordre public. Après les non-lieux, 34952 hommes, 1090 femmes, 651 enfants sont jugés et 10137 condamnés, dont: prison (1247), maison de correction (55), travaux forcés (251), déportation en enceinte fortifiée et simple (1169 et 3417), peine de mort (95, 25 exécutées). Vingt convois maritimes mènent les déportés en Nouvelle-Calédonie à partir du 3 mai (loi du 22 mars 1872).

Deux journalistes chartrains comparaissent devant les 3° et 4° conseils de guerre qui jugent les « têtes ». Les 15° et 26° conseils de guerre siègent à Chartres, du 3 novembre 1871 au 5 août 1872 et du 8 mars au 31 juillet 1872. Un ouvrier chartrain comparaît devant le 15°.



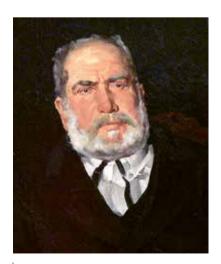
Gustave Maroteau (1849-1875) « Il est temps que l'armée funèbre des affamés se montre » (G. M.)

Gustave Maroteau, né à Chartres le 28 juillet 1849, fils d'un professeur de musique



et d'une organiste domiciliés place Billard, étudie comme boursier au lycée Louis-le-Grand à Paris. Dès l'âge de 17 ans, il met sa plume au service des « Misérables », comme Hugo, son maître. Sous la Commune, il multiplie les articles dans les feuilles révolutionnaires mais le 9 juillet 1871, celui que Le Journal de Chartres surnomme «le petit Marat de la Commune » est arrêté. Le 2 octobre, le 3e conseil de guerre l'accuse de « part de complicité par provocation au moyen d'écrits publics », lui reproche son éloge de la séparation de l'Église et de l'État, de l'instruction gratuite et obligatoire, et demande la mort pour délit de presse.

Son avocat Léon Bigot rappelle en vain le décret du 26-29 février 1848 abolissant la peine de mort en matière politique et s'appliquant au délit de presse, la révision et le pourvoi sont rejetés les 19 octobre et 8 novembre. Le 10 janvier la



Auguste Rogeard (Tinayre, Carnavalet)

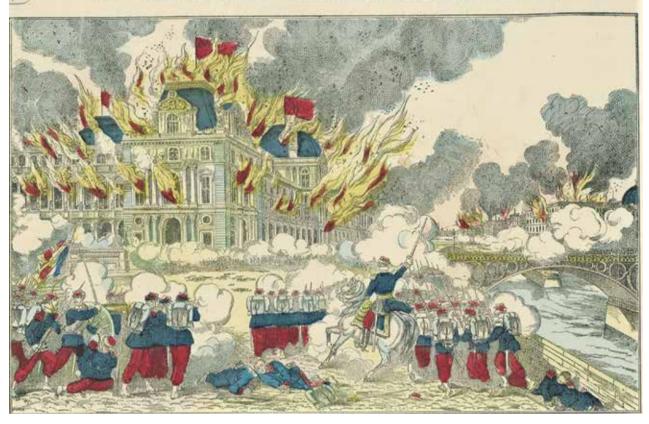
peine est commuée en travaux forcés à vie. Hugo, qui a préfacé le Dossier d'un condamné à mort de Bigot, promet l'amnistie à Maroteau, qui répond de Toulon où il embarque le 3 février: « Je salue le poète avec mon bonnet vert! »

Chartres apprend le 13 juin sa mort à 26 ans, le 18 mars 1875 à L'île Nou. Le 1^{er} août, mille fidèles l'escortent au cimetière de Clichy.

Auguste Rogeard (1820-1896) « Salut à toi, et sois bénie, Révolution communale de Paris! » (A. R.)

Ce fils d'un capitaine domicilié rue du Grand Cerf à Chartres,

INSURRECTION DE PARIS. — INCENDIE DU PALAIS DES TUILERIES.



admis à l'école normale supérieure en 1841 est docteur ès Lettres. Sa carrière politique naît de sa révocation de l'Université en 1852, pour refus de prêter serment à Napoléon III. Dès lors, il vit de cours particuliers et d'articles de critique littéraire et politique, ce qui suscite un premier exil à Bruxelles, où il rencontre des idéologues de la Commune, et d'où il rentre en février 1870.

En mai 1871, élu de la Commune, il se cache mais, condamné par contumace à la peine de mort par le 4° conseil de guerre, il fuit à Bâle puis, condamné à la déportation le 3 décembre 1874 par un autre conseil, erre à Vienne, Pest, Zurich, Luxembourg.

Lorsqu'il regagne Paris en 1880, ruiné, il constate qu'on l'a oublié. En 1896 seules 50 personnes l'accompagnent à sa sépulture. 15° et 26° conseils de guerre de Chartres Auguste Duhay (1853-1876), 15° conseil

« Plus personne ne voulait se battre. »

de guerre

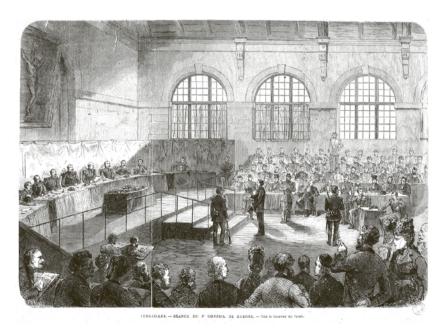
Le 15e conseil de guerre siège dans la salle d'Assises du tribunal de Chartres. Son président et ses cinq juges sont d'abord des officiers d'artillerie, puis des officiers de dragons, comme ceux du 26°. Les prévenus attendent leur audience à la maison de justice, venant de Versailles, Lorient, Brest, ou de Cherbourg comme Auguste Duhay, arrivé le 10 février 1872. Né à Chartres le 23 juin 1853, arrêté à Ménilmontant le 28 mai 1871, à 18 ans, il est « brossier » à Paris, faubourg Saint-Martin. À 9 ans, il a été placé en maison

de correction pour vol, mais les renseignements recueillis sont bons. En 1870 il s'engage pour la durée de la guerre au 19e de ligne, fait partie avec le 31º de marche de la 2º armée de la Loire, reçoit un éclat d'obus à la tête à la bataille du Mans puis intègre les francs-tireurs de la Loire-Inférieure. Il donne à sa mère 20 F sur les 30 reçus avec son congé le 6 mars et son certificat de bonne conduite. En avril, sans travail, il rejoint un bataillon de la Garde nationale nommé les «Vengeurs de Paris ». Il n'a pas pris part aux sorties de son bataillon à Neuilly et à Issy, mais a défendu les barricades de la rue d'Enfer et de la rue Soufflot. Il a tiré une dizaine de coups de fusil car, voyant un commandant brûler la cervelle d'un homme du 41° bataillon qui refusait de marcher, il a été obligé de se battre.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR | HISTOIRE



Barricade rue des Amandiers, pres du cimetiere du Père La Chaise, 18_mars 1871, Paris.



Ensuite, il a déposé son fusil dans l'église de Ménilmontant. Il est condamné à cinq ans de détention et surveillance à vie. Le 22 juin on le conduit à Satory puis à Belle-Île en Mer, où il meurt le 10 septembre 1876.

«L'expiation sera complète, mais ce sera l'expiation telle que les honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom de la loi et par la loi [...] Il faut punir légalement, mais implacablement... » (Thiers, 22 mai 1871)

Juliette Clément,

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Sources: fonds SAEL, AD 28, fonds BMC Médiathèque L'Apostrophe de Chartres, Presse.

Clichés: fonds SAEL, J. Clément.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 30 JUIN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES. Maire

DÉSIGNE Madame Martine MOKHTAR Secrétaire de séance,

Étaient présents: M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Élisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET (jusqu'à la délibération n° 36), M. Jean-Pierre GORGES, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Laurence JOLY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislas VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Étaient représentés: Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Sophie BEUREL, M. Jean-Maurice DUVAL par pouvoir à Mme Lucie MFAD-DEL, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Laurence JOLY, M. Patrick GEROUDET par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS, M. Gaël GARREAU par pouvoir à Mme Virginie CHAU-VEL, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Laurent LHUILLE-RY par pouvoir à Mme Dominique DUTARTRE, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. José ROLO, Mme Sophie GORET par pouvoir à M. Ladislas VERGNE (à compter de la délibération nº 37).

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité, M. Jean-Pierre GORGES et M. Boris PROVOST n'ont pas pris part au vote.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 Règlement intérieur du Conseil municipal de Chartres - modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification de l'article 2 – Convocation relative à la signature des convocations du règlement intérieur du conseil municipal de Chartres

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal annexé ainsi modifié.

FINANCES ET PROSPECTIVE

2 Comptes de gestion 2020 ville de Chartres - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au

vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public de la Trésorerie de Chartres Métropole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour tous les budgets (budget principal et ses différents budgets annexes comme le Budget annexe tourisme loisirs et tourisme, budget annexe parcs de stationnement souterrain, budget annexe activités soumises à TVA, budget annexe restauration, budget annexe aménagements et budget annexe petite enfance);

PRÉCISE que les comptes de gestion de la Ville 2020 ont été examinés préalablement de la lecture des documents relatifs au Compte Administratif de la Ville de Chartres;

RAPPELLE que l'expérimentation de la M57 n'a pas permis de produire un Compte Financier Unique (CFU) pour l'année de gestion 2020 compte tenu du nouveau planning établi par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et des impacts du COVID 19.

3 Compte administratif 2020 Ville de Chartres - Budget principal et Budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le compte administratif 2020 (budget principal et budgets annexes).

4 Affectation des résultats 2020 -Ville de Chartres - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

AFFECTE le résultat de fonctionnement des différents budgets de la manière suivante:

Total	17 798 565.11				
Petite enfance	276 156.14	180 578.44	95 577.70		
Aménagements	2 048 514.69	471 730.78	1 576 783.91		
Restauration	387 621.08	387 621.08	-		
Parkings souterrains	55 646.29	55 646.29			
		2 468 131.79	12 186 276.22		
Activités soumises à TVA	46 643.69	46 643.69	- 376 218.90		
Tourisme Loisirs	41 330.64	19 627.41	21 703.23		
Intégration des résultats des budgets clos en 2020					
Budget principal	14 942 652.58	2 401 860.69	12 540 791.89		
Elbeites des budgets	fonctionnement	En fonctionnement (002)	En investissement (1068)		
Libellés des budgets	Résultat de	Affectation			

PRÉCISE que ces éléments seront repris dans le Budget Supplémentaire de la collectivité (budget principal ou budgets annexes) et sur les imputations prévues à cet effet;

5 Budget supplémentaire 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au

vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le budget supplémentaire 2021 (budget principal et budgets annexes) présenté ainsi que ses maquettes budgétaires et sa note de présentation;

MODIFIE les participations et subventions entre le budget principal et certains budgets annexes comme ci-après:

- La participation d'équilibre du budget principal au budget annexe parcs de stationnement souterrains pourra être versée dans la limite de 161000 € (Montant BP 2021: 211000 K€);
- La participation d'équilibre du budget principal au budget annexe petite enfance pourra être versée dans la limite de 2675000 € (Montant BP 2021: 2835000 K€);
- Le reversement d'excédent du budget annexe activités soumises à TVA pourra être réalisé dans la limite de 280 000 €;

ACCEPTE que le montant de la subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2021 puisse être versé pour 1650000€ maximum en fonctionnement (Montant BP 2021: 1760000€) et 289000€ maximum en investissement (Montant BP 2021: 295000€); le BS 2021 modifie les montants prévus au BP 2021 sur les 2 sections; les montants des 2 subventions seront versés selon le montant exact du besoin du CCAS;

RAPPELLE que le budget supplémentaire 2021 prend en compte les affectations décidées dans une délibération précédente.

6 Produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et créances éteintes 2021

Le comptable public de la Trésorerie de Chartres métropole, chargé du recouvrement des recettes de la ville de Chartres (budget principal et budgets annexes), transmet un état des produits irrécouvrables concernant les demandes d'admission en non-valeur et les créances éteintes.

Les produits irrécouvrables se répartissent par budget, comme suit:

MIN.	****	-	Ministerio e sus citto l'Angri, 1741.				District Poster Cough (CR)				
			-	198	- 10	AMPLIA.	4	No.	OK.	Anne	
000	and the latest dept.	THE REAL PROPERTY.			-	NA.2	100		1000	****	
irei ir	PER SHOW	1011111111			100.00	-72.			ine		
100.0	and a record	minerite.	11300,011	-	amn	100	10100		10000	200 m	
ite a		-				-					
	-		1 9	-				36-431.0FE			
			become.								

Il est proposé de prendre acte des créances éteintes et d'admettre en non-valeur ces montants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

PREND ACTE des créances éteintes selon la répartition proposée,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des créances selon la répartition proposée,

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉCISE que les crédits ont été prévus dans le budget supplémentaire 2021 (budget principal et budgets annexes).

7 Adoption du Règlement budgétaire et financier M57 et autres nomenclatures

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES; Daniel GUE-RFT

ADOPTE le règlement budgétaire et financier proposé dans le cadre de la M57 et les différentes dispositions qu'il prévoit;

APPROUVE le fait que le cadre proposé est destiné à tous les budgets de la collectivité même si certains sont encore sous une nomenclature avec la racine M4; et que ce règlement reprend les principes arrêtés dans les délibérations adoptées par l'assemblée fin 2019 permettant l'adoption de l'instruction M57 comme nouvel référentiel;

PRÉCISE que ce document pourra évoluer selon le changement de nomenclature ou des dispositions législatives;

RAPPELLE que des documents internes pourront le compléter ou le préciser et selon les outils financiers utilisés.

8 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel de ville et d'un espace multiservices - protocole transactionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de transaction entre la Ville de Chartres et le groupement composé des sociétés WILMÖTTE ET ASSOCIES S.A.S (mandataire) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 68 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS; Société WERNER SOBEK STUTTGART GMbH & & Co KG (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: Albstrasse 14, 70597 Stuttgart, Allemagne; BET DELAGE ET COULIOU (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: Rue Blaise Pascal 28000 CHARTRES; BET PSL ÉLECTRICITÉ (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 12 rue de la Coquetterie ZAC La Fosse Bouchard 28630 NOGENT-LE-PHAYE; BET SAISON-PARA-GOT (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 12 rue de la Coquetterie 28630 NOGENT-LE-PHAYE; Société DKS (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 17 passage Saint Bernard 75011 PA-RIS; Société CB ÉCONOMIE (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 12 rue de la Coquetterie 28630 NOGENT-LE-PHAYE; Société NEVEUX ROUYER PAYSAGISTES DPLG (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 53 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES; Société DUPOUY DA-MIEN - POINT D'ORGUE ACOUSTIQUE (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 3 rue Lavoisier bat 7 93500 PANTIN; Société COSIL PEUTZ LIGHTING DESIGN (cotraitant) faisant élection de domicile à l'adresse suivante: 10 rue des Messageries 75010 PA-RIS, par laquelle les parties conviennent du montant et de la somme correspondant aux retards de chantier. En contrepartie, le groupement dont la société WILMOTTE ET ASSOCIES S.A.S est mandataire s'engage à renoncer à réclamer à la ville de Chartres toute somme supplémentaire au titre des retards.

Le montant du protocole transactionnel est de 1100 000,00 € HT, soit 1320 000,00 € TTC

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction.

9 Construction d'un hôtel de ville et d'un espace multiservices à Chartres - Lot n° 2 Enveloppe - Protocole transactionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de transaction entre la Ville de Chartres et le groupement composé des sociétés SAS LOISON (mandataire) domiciliée ZI des deux ponts – BP 61 59 427 ARMENTIERES et SAS ACML domiciliée ZI de Chacé – rue du Docteur Weys – Chacé – 49400 SAUMUR, par laquelle les parties conviennent du montant et de la somme correspondant aux retards de chantier. En contrepartie, le groupement SAS LOISON/SAS ACML s'engage à renoncer à réclamer à la ville de Chartres toute somme supplémentaire au titre des retards.

Le montant du protocole est de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE €UROS 880 000,00 €uros (TVA non applicable).

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction.

10 Construction d'un hôtel de ville et d'un espace multiservices à Chartres - Lot n° 4 Électricité/éclairage - Protocole transactionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de transaction entre la Ville de Chartres et le groupement composé des sociétés SCE (mandataire) domiciliée 110, rue de Sours – 28000 CHARTRES et BGE domiciliée 12, rue de Bel Air – 28630 GOINDREVILLE, par laquelle les parties conviennent du montant et de la somme correspondant aux retards de chantier. En contrepartie, le groupement des sociétés SCE et BGE s'engage à renoncer à réclamer à la ville de Chartres toute somme supplémentaire au titre des retards (perte d'exploitation, mobilisation complémentaire de personnels, frais financiers) jusqu'au 31/08/2021.

Le montant du protocole est de 761363,77 euros HT, soit 913636,52 euros TTC.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction.

11 Construction d'un hôtel de ville et d'un espace multiservices à Chartres -Lot n° 5 CVC/Plomberie/Désenfumage - Protocole transactionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de transaction entre la Ville de Chartres et le groupement composé des EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE (mandataire) domiciliée 6 rue Denis Papin 37300 JOUE LES TOURS et EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES CENTRE LOIRE domiciliée 3, rue Gustave EIFFEL Parc des Chateliers 45000 ORLEANS, par laquelle les parties conviennent du montant et de la somme correspondant aux retards de chantier. En contrepartie, le groupement s'engage à renoncer à réclamer à la ville de Chartres toute somme supplémentaire au titre des retards jusqu'au 30 septembre 2021.

Le montant du protocole est de 985465,00 € HT soit 1182558,00 € TTC.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction.

12 Acquisition à l'UGAP de prestations de déménagement des services dans le cadre de l'ouverture du Pôle administratif - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 4 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la commande suivante et tout acte afférent:

Désignation

Acquisition de prestations de déménagement des services dans le cadre de l'ouverture du Pôle administratif

Entreprise

UGAP, 1 Boulevard Archimède Champs sur Marne 77444 MARNE-LA-VALLÉE

Montant 53770,49 € HT 64524,59 € TTC

13 Convention co-maîtrise d'ouvrage réseaux pôle administratif - avenant n° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES; Franck MASSELUS

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole relative aux travaux de réseaux autour du pôle administratif ayant pour objet de modifier les travaux prévus initialement, et d'actualiser les engagements financiers respectifs des membres de la co-maîtrise d'ouvrage suite à la modification du programme des travaux, en le portant à 1974140,30 € HT pour Chartres Métropole.

Et l'engagement financier de la Ville de Chartres de 430000 € HT reste inchangé.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

14 Concession Courtille - versement complémentaire de participation sur l'exercice 2021

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le versement de 768000 € de participation complémentaire à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de la Concession COURTIUE:

PRÉCISE que ce versement interviendra sur le chapitre 27 du budget principal de Chartres Métropole et que des opérations patrimoniales pourront être prévues par la suite. Ce versement viendra s'ajouter au 96000 € déjà versés sur l'année 2021 pour cette opération. Le dernier CRACL présenté pourra servir de pièce justificative.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

15 Opérations comptables patrimoniales - Avances de Trésorerie effectuées par la Ville de Chartres -Concession Pole Gare

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme Dominique DUTARTRE

APPROUVE les opérations comptables et patrimoniales (chapitre 041) à intervenir pour la Concession Pole Gare et pour les avances versées jusqu'au 31 décembre 2020 soit un total de 4030000 € et correspondant aux versements retracés dans le rapport et en annexe;

ACCEPTE que ces écritures soient effectuées sur 2021 et après le Budget supplémentaire de la Ville de Chartres;

PRÉCISE que cette délibération sera communiquée au comptable public avec les mandats et titres pour ces opérations patrimoniales (4030000€). Ces écritures seront passées sur la même journée comptable et permettront de se compenser (chapitre 041 – 2741 R et 2748 R; chapitre 041 – 20422 D). La Trésorerie de Chartres Métropole a été associée dans ces écritures.

16 Opérations comptables patrimoniales - Avances de Trésorerie effectuées par la Ville de Chartres -Concession ZAC La Roseraie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Patrick AUDAT

APPROUVE les opérations comptables et patrimoniales (chapitre 041) à intervenir pour la Concession ZAC La Roseraie et pour les avances versées jusqu'au 31 décembre 2020 soit un total de 2650000 € et correspondant aux versements retracés en Annexe;

ACCEPTE que ces écritures soient effectuées sur 2021 et après le Budget supplémentaire de la Ville de Chartres:

PRÉCISE que cette délibération sera communi-

quée au comptable public avec les mandats et titres pour ces opérations patrimoniales (2650 000 €). Ces écritures seront passées sur la même journée comptable et permettront de se compenser (chapitre 041 - 2741 R; Chapitre 041 - 20422 D).

La Trésorerie de Chartres Métropole a été associée dans ces écritures.

17 Groupement de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations concernant des travaux voirie/réseaux divers - Avenant n° 1 -Adhésion de CMTV

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'adhésion de Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV) au groupement de commandes relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations concernant des travaux voirie/réseaux divers (VRD) entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 d'adhésion de CMTV au groupement de commandes.

18 Groupement de commandes pour des fournitures et services informatiques communs - avenant n° 11

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Guillaume BONNET, Mmes Karine DORANGE, Maria JE-BLI-CHEDEVILLE

APPROUVE l'avenant n° 11 à la convention de groupement de commandes pour la fourniture de matériels et de prestations de services informatiques, ayant pour objet de préciser les exclusions de son champs d'intervention et de modifier le titre de ladite convention.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

19 Groupement de commande pour des prestations de fourniture et de gestion des abonnements périodiques entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole - Avenant n° 1 - Adhésion du CIAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Élisabeth FROMONT, Karine DORANGE

APPROUVE l'avenant n° 1 au groupement de commandes relatif à des prestations de fourniture et de gestion des abonnements périodiques entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole et formalisant l'adhésion du Centre Intercommunal d'Action Social de Chartres Métropole audit groupement de commandes;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 d'adhésion du CIAS de Chartres Métropole au groupement de commandes.

20 Accord-cadre pour la location et l'acquisition des illuminations de fin d'année - Lots 1 & 2 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Ladislas VERGNE

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à sianer les accords-cadres suivants:

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Acquisition et location des Illuminations de fin d'année – Lot n°1 – Location de décors types traversées de rues et achat de consommables associés	BLACHERE ILLUMINATION SAS;	Accord-cadre sans montant minimum ni maximum. Estimation annuelle à 2 007,54€ TTC
Acquisition et location des illuminations de fin d'année – Lot n°2 – Location de motifs	Zone industrielle des Bourguignons à APT (84400)	Accord-cadre sans montant minimum ni maximum.
lumineux 3D		Estimation annuelle à 42 030,20€ TTC

21 53 Boulevard Charles Péguy - Lot n° 2 de la parcelle CZ n° 179 - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AU-DAT

APPROUVE l'acquisition, par la Ville de Chartres auprès de Monsieur Max PADOL ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, du lot 2 (partie basse de la parcelle cadastrée section CZ n° 179 conformément au plan ci-joint), situé 53 boulevard Charles Péguy, au prix de 3240 € net vendeur, en ce compris l'indemnité de remploi de 540 € concernant l'emplacement n° 5 du P.L.U. pour l'élargissement du parc André Gagnon.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

22 22 Rue de la Porte Guillaume – Acquisition de parcelle bâtie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'acquisition des murs de la parcelle, située 22 rue de la Porte Guillaume, cadastrée section AM nº 58, d'une surface de terrain de 84 m² et de bâti de 173 m², au prix de 195000 € net vendeur, auprès de Madame et Monsieur Pierre DOUBLET ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

23 ZAC des Clos – 13 rue Pierre et Marie Curie – Acquisition de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'acquisition, auprès de Chartres Métropole Habitat, de la parcelle nue cadastrée section BV n° 237, d'une contenance de 4397 m², au prix de 475000 €, située ZAC des Clos, 13 rue Pierre et Marie Curie à Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

| CONSEIL MUNICIPAL

24 Pôle Gare - Les Vauroux - Partie du domaine public - Désaffectation et déclassement - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme Isabelle VINCENT

CONSTATE la désaffectation de l'emprise du domaine public, section AX, d'une surface approximative de 98 m², située lieudit « Les Vauroux », conformément au plan ci-joint.

APPROUVE le déclassement du domaine public routier communal de ladite emprise.

APPROUVE la cession de cette emprise de 98 m² environ, au profit de la SPL Chartres Aménagement, au prix de 4900 € net vendeur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à sianer tous actes et documents à intervenir.

25 ZAC Pôle Gare - Épargne Est -Acquisition de partie de parcelles auprès de Chartres Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE l'acquisition, par la Ville de Chartres auprès de Chartres Métropole, des surfaces supplémentaires nécessaires au projet de parking, à savoir: 58 m² sur la parcelle cadastrée section DA n° 239, située rue du Chemin de Fer, 34 m² sur la parcelle cadastrée section DA n° 241 et 101 m² sur la parcelle cadastrée section DA n° 243, situées place Pierre Sémard, soit une surface totale de 193 m², à l'Euro symbolique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

26 Rue de Chavannes - Parties du domaine public - Désaffectation -Déclassement et Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Quentin GUILLEMAIN, Mme Brigitte COTTEREAU

CONSTATE la désaffectation des parcelles du domaine public cadastrées section DD n° 627, 628 et 630 d'une superficie respective de 14 m², 39 m² et 25 m², soit un total de 78 m² situées rue de Chavannes à Chartres, conformément au plan ci-joint.

APPROUVE le déclassement du domaine public des parcelles citées ci-dessus.

APPROUVE la cession de ces parcelles au profit de la SPL Chartres Aménagement, au prix d'un euro symbolique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

27 Apprentissage 2021–2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE le recours aux contrats d'apprentissage.

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2021-2022, 4 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant:

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Direction Petite Enfance	2	CAP Accompagnement éducatif petite enfance ou BAC PRO Accompagnement Soins et services à la personne	2 ans
Direction Jeunesse, Sports et grands équipements	1	BPJEPS	2 ans
Direction Vie Scolaire	1	CAP Accompagnement éducatif petite enfance	2 ans

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

28 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 34 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de:

- La création d'un emploi d'Agent(e) territorial(e) spécialisé(e) des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet 63 % (catégorie C), à la Direction la vie scolaire, suite à l'évolution de ce poste initialement créé à temps non complet 90 %;
- La création d'un emploi d'agent(e) d'entretien ménager et/ou de restauration à temps complet, à la Direction de la vie scolaire, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), suite à l'évolution de ce poste initialement créé à temps non complet 95 %;
- La création d'un emploi d'Assistant(e) de direction à temps complet, à la Direction évènementiel et Chartres en lumières, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ou des Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C);
- La création d'un emploi de Directeur technique et artistique, lumières à temps complet, à la Direction évènementiel et Chartres en lumières, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A), suite à l'évolution du poste de Chef (fe) de service de Chartres en Lumières.
- La création d'un emploi de Régisseur (euse) général(e) d'exploitation à temps complet, à la Direction évènementiel et Chartres en lumières, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ou des Agents de maitrise territoriaux (catégorie C);
- La création d'un emploi de Régisseur (euse) chargé(e) de logistique à temps complet, à la Direction évènementiel et Chartres en lumières, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ou des Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), suite à l'évolution du poste de Responsable technique du service Chartres en Lumières.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement pour ces postes et, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

ACCEPTE en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu egard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondant ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agent(e) s recruté(e) s.

29 Convention de mise à disposition partielle de personnel entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le renouvellement de conventions de mises à disposition partielle de personnel à intervenir entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres au sein du service archéologie pour trois agents à compter du le juillet 2021 et pour une nouvelle durée de trois ans.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions

30 Déplacement de Maria JEBLI-CHEDEVILLE pour une ambassade mobile du vélo sur le parcours de la véloscenie paris - le Mont Saint Michel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

AUTORISE le déplacement de Maria JEBLI-CHE-DEVILLE en tant qu'ambassadrice du vélo et dans le cadre de « *Mai à vélo »*, à prendre le départ de Paris à destination du Mont Saint Michel, sur le parcours de la veloscénie, du 29 juin au 4 juillet 2021 inclus.

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par l'élue à l'occasion de ce déplacement plafonné à 750 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférants.

31 Déplacement d'Isabelle VINCENT aux journées 2021 de la FNCC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES; Mme Isabelle VINCENT

AUTORISE le déplacement d'Isabelle VINCENT aux journées d'Avignon 2021 de la FNCC du 14 au 19 juillet 2021.

APPROUVE la prise en charge des frais réels

CONSEIL MUNICIPAL

engagés par l'élue à l'occasion de ce déplacement dans la limite de 1265 €.

SERVICES À LA POPULATION

32 Convention de parrainage Chartres en Lumières 2021 à 2023 inclus - Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de parrainage entre la ville de Chartres et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR, pour l'évènement Chartres en Lumières 2021, 2022 et 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

33 Convention de partenariat Chartres en lumières avec la société Casapub

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE La convention de partenariat avec CASAPUB,

AUTORISE le Maire ou son représentant à sianer ladite convention.

34 Convention de partenariat Chartres en lumières avec SNCF - Gares & Connexions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat Chartres en lumières entre SNCF Gares & Connexions et la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

35 Petite Enfance - règlement intérieur Conseil d'Établissement - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du règlement intérieur relatif au Conseil d'établissement des établissements Petite Enfance de la Ville de Chartres ayant pour objet d'établir un règlement unique, de préciser les modalités générales de composition et de modifier les modalités d'élection des représentants des parents.

36 Petite Enfance - règlement intérieur du Conseil Consultatif - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du règlement intérieur relatif au Conseil Consultatif des établissements Petite Enfance de la Ville de Chartres, notamment sa composition et son président.

37 Création du Conseil Municipal de la Jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE la création d'un conseil municipal des jeunes dont toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement seront soumises à une prochaine séance de Conseil municipal.

38 Adhésion Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes - Conseil Municipal de la Jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE l'adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), d'un montant de 1481,50 € au titre de l'année 2021, pour l'accompagnement à la réflexion et à la mise en place d'instances de participation des jeunes à la décision publique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférants.

39 Association du Don de Sang Bénévole de Chartres Métropole - Subvention de fonctionnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Karine DORANGE

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 € à l'association du Don de Sang Bénévole de Chartres Métropole au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

40 Convention de commercialisation du catalogue ' Ô Moyen Âge ! Les Mérovingiens en pays chartrain ' avec la SPL C'Chartres Tourisme

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Mme Céline DEVEN-DER

APPROUVE les termes de la convention de mandat de vente à intervenir entre la Ville de Chartres et la SPL C'Chartres Tourisme, 8 rue de la Poissonnerie à Chartres, représentée par M. Philippe Rossat, Directeur Général, définissant les modalités selon lesquelles, pour le compte de la Ville, la « Librairie archéologique » vend le catalogue de l'exposition « Ô Moyen Âge! Les Mérovingiens en pays chartrain », au prix de 15 €, tarif défini par la Ville, majoré d'une commission de l'achat (les commissions pour les ventes de catalogues s'élèvent en moyenne à 40 %).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat donné à la « *Librairie archéologique* » et tous les documents y afférants.

SERVICES À LA POPULATION

41 Conservatoire à Rayonnement Départemental - Demande d'agrément classes préparatoires enseignement supérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Chartres à solliciter une demande d'agrément pour la mise en place de Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur en musique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

42 Classes à Horaires Aménagés Musique - École Maurice de Vlaminck

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat des Classes à Horaires Aménagés Musique entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure et Loir et la Ville de Chartres, qui fixe les modalités de fonctionnement de ce partenariat.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les actes y afférants.

43 Classes à Horaires Aménagés Danse - École Jules Ferry

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Emmanuelle FERRAND

APPROUVE la convention de partenariat des Classes à Horaires Aménagés Danse entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure et Loir et la Ville de Chartres, qui fixe les modalités de fonctionnement de ce partenariat.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les actes y afférants.

44 Compagnie Cavalcade - Festival Off d'Avignon - Subvention Aide à la diffusion 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3500 € à la Compagnie Cavalcade pour la diffusion de sa création Fin de service d'Yves Garnier au Festival Off d'Avignon, Théâtre La Luna, du 7 au 31 juillet 2021.

PRÉCISE que compte tenu du contexte sanitaire, si le déplacement et la participation au festival Off d'Avignon ne pouvaient avoir lieu, conformément aux échanges avec l'asso-

CONSEIL MUNICIPAL

ciation, la subvention allouée ne pourra être réaffectée et devra être intégralement remboursée

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférant.

45 Théâtre du Détour - Aide à la diffusion "Accords & DéZaccords" - Avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2019-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2019/2021, entre l'association « THÉÂTRE DU DÉTOUR » et la Ville de Chartres, attributif d'une subvention d'aide à la diffusion 2021

ATTRIBUE une subvention d'aide à la diffusion d'un montant de 2500 €, l'association « THÉÂTRE DU DÉTOUR » dans le cadre de la diffusion de la pièce « Accords & DéZaccords » comédie de Pascal Laurent, dans la cour du musée des Beaux-Arts de Chartres, du 8 au 11 juillet et du 14 au 17 juillet 2021 à 17 heures.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs ainsi que tout document y afférant.

46 C'Chartres Basket M. - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2021/2023 -Subvention complémentaire 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'Chartres Basket M » et la Ville de Chartres attributif d'une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'exercice 2021.

FIXE le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021, à 130 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'Chartres Basket M » ainsi que tout document y afférant.

47 ASPTT Chartres Randonnée Pédestre - Course nocturne -Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1000 € à l'ASPTT Chartres Randonnée Pédestre, dans le cadre de l'organisation, le samedi 23 octobre 2021, du tour de Chartres en nocturne.

PRÉCISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu, conformément aux échanges avec l'association, la subvention allouée devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

FINANCES ET PROSPECTIVE

48 Redevances d'occupation du domaine public - Exonération en cas de péril ou de mise en sécurité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILIERY

APPROUVE l'exonération à compter de l'année 2021 et pour les périodes futures, des redevances d'occupation du domaine public dès lors qu'elles se rapportent à un péril ou une mise en sécurité;

RAPPELLE que la présente délibération sera communiquée au comptable public de Chartres métropole;

PRÉCISE que les dispositions prises dans cette délibération modifient les principes de la grille tarifaire (annexe V) jointe au rapport du Conseil municipal du 11 février 2021 (CM2021/008).

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

49 Convention-cadre relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle Gare

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE la convention-cadre ayant pour objet de préciser les responsabilités de chacune des Parties dans le cadre de l'exploitation et de la gestion du Pôle Gare de Chartres, et les modalités de leur collaboration.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention, d'une durée de 6 ans, entre la Ville de Chartres, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Eure-et-Loir, Chartres Métropole et la SNCF Gares & Connexions.

50 Convention avec le conseil départemental d'Eure et Loir et la ville de Lucé pour les travaux rue du Maréchal Leclerc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage relative aux travaux de la rue Maréchal Leclerc entre la Département, la ville de Lucé et la Ville de Chartres et désignant la commune de Chartres maître d'ouvrage des travaux. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 358 292,90 €HT réparti comme suit: CD28 = 99758,12 €HT, Ville de Chartres 231 262,56 €HT et Ville de Lucé 27 272,22 €HT. Enfin, le montant de la participation du conseil départemental sur les aménagements de sécurité est estimé à 19 441 € environ.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

51 Opération façades - Prorogation des délais de la phase 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la prorogation du délai d'éligibilité au 31 décembre 2021 des bâtiments de la phase 2 de l'opération façades concernés par les travaux de rénovation de voirie selon le plan.

52 Modification simplifiée n° 2 du PLU -Bilan de la mise à disposition du public et approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

PREND acte du bilan de la mise à disposition du public tel qu'annexé concernant le projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Chartres qui s'est tenue du 28 avril au 28 mai 2021.

APPROUVE les modifications apportées au dossier suites aux remarques de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir.

APPROUVE la procédure de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférants et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

53 Dossier d'enquête préalable à la DUP de l'opération de restauration immobilière place de l'Étape au vin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur l'immeuble sis 14 place de l'Étape au vin

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à enquête publique du dossier d'enquête publique en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la Commune de Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Jean Pierre GORGES

TRIBUNES

TRIBUNE CHARTRES ÉCOLOGIE

TRIBUNE CHARTRES À GAUCHE

UNE PLANÈTE EN SURCHAUFFE

Si certains n'étaient pas encore convaincus du dérèglement climatique, l'été s'est chargé « d'en remettre une couche »: dôme de chaleur dans l'Ouest du Canada, inondations meurtrières en Allemagne et Belgique, températures approchant les 45° en Espagne, feux de forêt meurtriers en Grèce, en Algérie et en France, sécheresse particulièrement sévère à Madagascar synonyme de famine...

La prise de conscience de la situation se développe et seuls quelques irréductibles sont encore dans le déni. Mais après la prise de conscience peut rapidement arriver le découragement, le sentiment d'impuissance, la honte de l'héritage laissé à nos petits-enfants...

Même si la situation est grave, indéniablement, nous pensons qu'elle n'est pas désespérée... à condition que chacun s'y mette, à son niveau.

Partout dans le monde, fleurissent des projets locaux permettant un développement différent, respectueux des ressources naturelles et du travail de chacun.

Partout dans le monde, des hommes et des femmes décident de ne plus se laisser emporter par cette course en avant qui épuise la planète et ne rend pas les gens heureux.

Dans la vie quotidienne, retrouvons du bon sens, comme manger plus local et de saison, moins de viande, des aliments bio autant que possible pour notre santé et pour encourager les producteurs qui prennent soin de notre terre, pratiquer le tri sélectif et le compost mais surtout, limiter nos déchets, échanger et partager plutôt que de tout acheter neuf, individuellement, favoriser l'isolation de son logement plutôt que pousser le chauffage...

Ces gestes individuels peuvent aussi se vivre en groupe, à travers des défis (par exemple, zéro déchets), des projets menés à plusieurs qui permettent d'échanger les astuces, de créer du lien, et pourquoi pas même de s'amuser.

À l'échelle de la ville et de l'agglo, il faut plus de sobriété, moins de grands travaux, plus d'économies d'énergie, préserver le cadre de vie, encourager les projets de proximité et la solidarité... En tant qu'élus de Chartres Écologie, notre responsabilité historique est de nous opposer aux projets souvent démesurés, destructeurs d'espaces verts et à la gestion d'une majorité municipale et communautaire qui n'a vraisemblablement toujours pas compris ni l'urgence ni la gravité de la situation.

Le rapport du GIEC*, sorti le 9 août dernier, est extrêmement alarmiste. « La réalité est que nous ne sommes pas en bonne voie pour respecter l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C au niveau mondial. En fait nous sommes sur le chemin opposé, vers plus de +3 °C. Nous devons changer de direction de façon urgente avant qu'il ne soit trop tard. Ce n'est pas de la politique, c'est la réalité ». Patricia Espinosa, responsable climat de l'ONU.

* Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU, Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU chartresecologie.fr contact@chartresecologie.fr

FRAGILE DÉMOCRATIE

Les effets des récentes élections territoriales peuvent sembler mineurs, surtout vus de Chartres: avec des modes de scrutin très différents, la majorité de gauche a été confortée et élargie au conseil régional Centre-Val de Loire, l'écrasante majorité de droite a été reconduite au conseil départemental d'Eure-et-Loir - avec toutefois un règlement de compte interne, qui a débarqué le président et son équipe dirigeante, composée de beaucoup d'élus chartrains. Il est trop tôt pour y voir un affaiblissement durable de la droite chartraine, mais cela fait toujours quelques élus de moins en cumul de mandats!

En fait, le principal et grave enseignement de ces élections est le niveau inédit de l'abstention, dont les causes, sans doute multiples, doivent continuer de préoccuper les élus de gauche que nous sommes, alors que la droite sait s'en accommoder - JP Gorges prétendait même en 2020 que ceux qui n'étaient pas allés voter approuvaient ainsi sa politique!

Nous pensons au contraire qu'il y a une véritable crise de la démocratie représentative, de la culture politique, et une défiance désordonnée devant les pouvoirs politiques, médiatiques, économiques, et même scientifiques, comme l'ont montré certaines réactions d'opinion aux décisions sanitaires. Tout cela peut conduire à des scénarios dangereux, si on n'est pas attentif à garantir les libertés d'expression, d'informations, de discussions dépassionnées pour y voir plus clair et agir collectivement dans le sens de la justice sociale. Notre devoir d'élus est d'être soucieux de démêler dans l'imbroglio politico-social actuel ce qui est démocratique et ce qui ne l'est pas, ce qui concerne la seule liberté individuelle et ce qui concerne la liberté collective, ce qui porte atteinte aux droits fondamentaux et ce qui les garantit... Il y a quelques repères: l'opposition droite-gauche par exemple, la formation incessante à l'esprit critique rationnel, la certitude que c'est seulement par l'information sérieuse, la réflexion et l'action collective qu'on peut prendre des décision justes...

Lors du conseil municipal de juin, nous avons approuvé la création d'un conseil municipal des jeunes, tout en sachant qu'il peut facilement tourner au gadget. Mais la discussion, instructive, entre le maire et son adjoint en charge du projet, sur les modalités de mise en place, nous a permis d'insister sur la définition des objectifs et des moyens d'une telle instance. Si ce conseil se borne à mimer le fonctionnement de celui des adultes, sans recul, sans analyses, et sans de l'argent pour des formations documentées, sérieuses, avec des intervenants spécialisés sur les questions qui intéressent les jeunes, leur éducation à la vie civique ne sera pas réussie et leur engagement déçu. La vie municipale mérite mieux.

Nous travaillerons dès cet automne à reconstruire du lien civique, abimé par la pandémie, mais pas seulement par elle.

Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

UN PAS SUPPLÉMENTAIRE VERS L'IMMUNITÉ COLLECTIVE -BONNES NOUVELLES SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

Nous espérons que vous avez pu profiter de cette coupure estivale pour vous reposer et retrouver vos proches après quasiment 18 mois d'un contexte sanitaire compliqué.

Comme vous le savez, les commissions et conseils municipaux ne se tiennent pas pendant les mois de juillet et août, aussi allons-nous poursuivre l'état des lieux de la vaccination en France et partager avec vous quelques bonnes nouvelles d'ordre économique.

Pour commencer, faisons le point sur une très bonne nouvelle sur le front de l'emploi.

- « Au deuxième trimestre, l'emploi salarié privé augmente de 1,2 % et retrouve son niveau de fin 2019. » (source: INSEE).
- « Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,0 %. Il est quasiment identique (0,1 point) à son niveau de fin 2019 avant la crise sanitaire. » (Source: INSEE)

Poursuivons par le Plan de Relance massif dans lequel la France s'est engagée en réponse à la crise sanitaire. Ce ne sont pas moins de 100 milliards d'euros qui sont investis en faveur du financement de projets tournés vers la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale. A l'échelle de notre région, cette enveloppe représente 1 milliard d'euros. Un soutien de l'État et des investissements d'avenir bienvenus et salutaires pour le développement durable de notre territoire

Concernant la vaccination, au moment même où nous rédigeons cette tribune, plus de 40 millions de Français disposent désormais d'un schéma vaccinal complet, à savoir environ 60 % de la population.

Par ailleurs, 47 millions de français, soit environ 70 % de la population, ont reçu une première dose de vaccin.

Ces chiffres attestent d'une courbe de progression de la vaccination très encourageante et nous font espérer des jours meilleurs sur le front sanitaire. Ne relâchons pas nos efforts car nous ne sommes pas loin de l'immunité collective.

A ce jour, la seule solution pour retrouver une vie normale, se protéger, protéger ses proches mais aussi préserver le système hospitalier de la saturation, c'est la vaccination!

Nous réitérons, par le biais de cette tribune, nos sincères remerciements aux pouvoirs publics, aux professionnels de santé, aux bénévoles qui œuvrent chaque jour pour sauver des vies et préserver notre modèle social quasi unique au monde!

Nous ne pouvons rédiger cette tribune sans avoir une pensée émue pour tous les élèves qui vont retrouver les bancs de l'école en ce mois de septembre. Aussi, nous leur souhaitons une très belle rentrée scolaire et beaucoup de réussite dès les premiers jours de scolarité.

M. Gaël Garreau gael.garreau@ville-chartres.fr

Mme Virginie Chauvel virginie.chauvel@ville-chartres.fr

M. Fabien Standaert fabien.standaert@ville-chartres.fr

Réseaux Sociaux:

FB: facebook.com/gael.garreau.1

Instagram: instagram.com/osonschartresautrement

« ET MAINTENANT, QUE VA-T-IL FAIRE? » 🎝 🖣

Au début de l'été, nous vous avons commenté les enseignements mesurés que nous tirions des résultats des élections régionales et départementales. Pour résumer: participation en berne et statu quo. Depuis, la majorité régionale PS – France Insoumise – Europe Écologie Les Verts (tout un programme!) a choisi les responsables de son exécutif.

Félicitons l'un des nouveaux vice-présidents, chartrain, écologiste militant, membre de l'opposition municipale.

Constatons sans polémique qu'il ne s'oppose plus au cumul des mandats...

Réjouissons-nous de sa décision d'accepter des responsabilités qui, très vite, vont (malheureusement?) le contraindre à se colleter avec les réalités. Nous attendons ce moment avec intérêt puisqu'il va s'occuper d'écologie en actes. Pour l'aider, nous lui suggérons d'observer ce qui est déjà réalisé à Chartres.

Pour la continuité écologique des rivières, c'est fait, et dans toute l'agglomération chartraine.

Pour les espaces verts, c'est encore et toujours en cours. Il vérifiera que la porte Guillaume offre désormais un écrin à ses ruines, que le parc Jacques-Grand mérite son nom dans tous les sens du mot, et que la place Sémard a reverdi depuis ses années d'enfance. Il s'apercevra que le patrimoine est entretenu, que le Plan vert s'allonge encore, que les piétons et les vélos règnent plutôt en paix dans les rues de Chartres, où les véhicules ne dépassent plus le 30 km/h et se cachent volontiers dans des parkings nombreux et modernes. Ayant vu tout cela, il pourra comparer. S'en inspirer?

Tranquillisons-nous, tranquillisons-le: nous n'envisageons pas pour l'instant d'installer une centrale nucléaire sur l'Eure. Quant à celle qui fonctionne déjà à la biomasse, nous nous réjouissons d'ores et déjà de l'y accueillir.

Que d'occasions d'inaugurations en perspective!

Espérons seulement qu'il ne sera pas trop pris par la campagne électorale, encore discrète mais déjà féroce, qui prélude à la primaire des Verts. Ces jours-ci, les candidats ne parlent que d'Afghanistan... Craignons que notre nouvel élu ne préfère étudier de près les solutions de la ville de Grenoble en matière de sécurité, celles de Lyon quant aux genres des associations subventionnées, ou encore le drame des résineux occis du côté de Bordeaux...

Pour tous ses déplacements et voyages d'étude, nous sommes évidemment prêts à lui faciliter l'usage de l'aérodrome de Chartres qui, d'après ce qu'on dit, vaut bien celui de Poitiers. Probablement, il nous répondra: « Même pas en rêve! ».

Alors, Peter Pan finira-t-il en Capitaine Crochet?

Les élus de la majorité municipale

Taï chi chuan à la MPT du Pont-Neuf

Les cours de l'Association de taï chi chuan Chartres (ATCC) reprennent le mardi matin de 9 h à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h à la Maison pour tous du Pont-Neuf.

Rappelons que le taï chi chuan est une gymnastique énergétique douce dérivée du qi gong, qui apporte bien-être et souplesse, améliore la concentration et se pratique à tout âge.

Maison pour tous du Pont-Neuf, place des Fondeurs Contact ATCC 06 70 19 04 44

Le dernier roman de Roger Judenne

Dans Et demain le TGV, le romancier chartrain Roger Judenne raconte le destin d'un couple de propriétaires exploitants sur le point de transmettre leurs terres à leur neveu quand, le 25 mai 1984, tombe un décret annonçant la construction d'une liane TGV dont le tracé menace de passer par leur village. Comment seront dédommagés les agriculteurs qui perdront une partie de leurs terres cultivables? Auront-ils leur mot à dire? Des questions et des doutes à la mesure d'un projet faramineux...

Et demain le TGV Éditions de Borée

École du Vitrail et du Patrimoine: programme de la rentrée 2021-2022

Cycles inédits d'études sur les arts liés à la cathédrale, du Moyen Âge à nos jours: vitrail, arts de l'image, architecture, musique, histoire des idées, arts sacrés; ouverts à tous, pour aider à comprendre l'histoire et les arts, rendre accessible ce qui se présente aujourd'hui au regard et à l'esprit dans les lieux de rencontre avec les œuvres, les artistes, les bâtisseurs.

Consulter le programme de la rentrée 2021-2022 et retrouver le bulletin d'inscription sur le site centre-vitrail.org

Centre international du vitrail 5, rue du Cardinal-Pie contact@centre-vitrail.org

La Rando du facteur

Le 25 septembre, le Cercle philatélique chartrain vous emmène marcher à Lamblore, près de La Ferté-Vidame, pour la neuvième édition de sa randonnée thématique. Comme d'habitude, vous aurez le choix entre trois « tournées » de 5, 12 ou 15 km, encadrées par le Comité départemental de randonnée pédestre.

Inscriptions 0237366392 eure-et-loir@ffrandonnee.fr

Des motos en vente à la Galerie de Chartres

La Galerie de Chartres organise deux ventes en septembre à l'église Sainte-Foy.

Samedi 18 septembre à 14h: vente de motos de collection et d'objets autour de l'auto et de la moto. Seront présentées une trentaine de motos de collection dont quelques machines d'exception telles une Indian Chief, une Vincent 1000 Black Shadow, une René Gillet 750 G, une Harley Davidson Knucklehead, une Honda 250 RS et une Harley Davidson 750 WR.

Samedi 25 septembre à 14 h: vente de meubles, de tableaux et d'objets d'art.

Église Sainte-Foy 7, place Sainte-Foy 0237882828

Bric-à-brac de la Croix-Bonnard

L'Association du quartier de la Croix-Bonnard et de ses riverains organise son Bric-à-brac le dimanche 3 octobre de 7h à 18h au Camping de Chartres. Les visiteurs trouveront sur place un food truck pour se restaurer.

Informations 6 mètres minimum pour 18 € (3 € par mètre supplémentaire souhaité) Date limite d'inscription: 25 septembre

Camping de Chartres 9, rue de Launay

Contacts 06 85 23 50 61 ou 06 85 25 97 37 assocroixbonnard@outlook.fr

Hippodrome

L'hippodrome de Chartres lance sa saison 2021-2022 avec une course Premium le samedi 25 septembre à 12 h

Prochaines courses 2021 Samedi 9 octobre à 13h30 (PMH élevage) Vendredi 22 octobre à 12 h (Premium) Dimanche 31 octobre à 13h30 (PMH) Mardi 9 novembre à 11h45 (Premium) Dimanche 21 novembre à 13h30 (PMH) Vendredi 3 décembre à 12h15 (Premium)

Hippodrome de Chartres Stade Jean-Gallet 12, rue Jean Monnet 0237349373 hippodrome.chartres@ wanadoo.fr

Vide-grenier vide-jardin

Le dimanche 12 septembre de 8h à 18h, place Saint-Pierre et rue de l'Âne-Rez, le Comité du quartier Saint-Pierre/Porte Morard organise la 11° édition de son traditionnel « Vide-grenier, vide-jardin », réservé aux particuliers.

L'installation des exposants ne pourra se faire qu'après validation de l'inscription auprès du bureau. Présentation d'une pièce d'identité obligatoire à l'arrivée.

Comité du quartier Saint-Pierre/Porte Morard 9, rue aux Juifs Tarif: 4 € le mètre linéaire.

Contact et réservations 06 25 48 53 14 contact@comitesaintpierre. com

Happy campus day

Le jeudi 23 septembre, Eure-et-Loir Campus organise sa traditionnelle après-midi d'intégration réservée aux étudiants de l'université d'Orléans présents sur les trois sites chartrains (IUT, Eure-et-Loir Campus et Lycée Marceau).

A cette occasion, les étudiants seront invités à participer à un rallye découverte dans les rues de Chartres, au cours duquel ils devront réaliser des défis et résoudre des énigmes concernant les principaux points d'intérêt de la ville. La journée s'achèvera sur le site d'Eure-et-Loir Campus, où des récompenses seront attribuées autour d'un verre de l'amitié.

Happy campus day jeudi 23 septembre à 13 h 30 Inscription au sein des composantes: Eure-et-Loir Campus, IUT de Chartres, INSPE.

Spectacle Octobre Rose

Le vendredi 8 octobre à 21h30, le Comité d'Eure-et-Loir de la Ligue contre le cancer organise un spectacle Octobre rose à l'espace Gérard-Philipe du Coudray.

Le trio Swing Guitares entretiendra une ambiance joyeuse et festive avec un programme très éclectique composé d'airs de Louis Armstrong, Glenn Miller, Sydney Bechet, Louis Primat, du jazz manouche et des chansons de Charles Trenet et Yves Montand.

Réservations 0677773475 ou 0237211950 cd28ligue.net@orange.fr Tarif: 15 €

Biodanz'a, danse de la vie

L'association Biodanz'a Chartres reprend ses activités en septembre. Discipline accessible à tous, la biodanz'a permet, grâce à l'exécution de mouvements accompagnés de musique adéquate, de mieux vivre et de retrouver confiance en soi et en l'autre en diminuant le stress et l'anxiété. L'association Biodanz'a Chartres propose des cours hebdomadaires adultes à la maison pour

propose des cours hebdomadaires adultes à la maison pour tous du Pont-Neuf le jeudi à 20 h à partir du 9 septembre. Ils sont ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes, sans limite d'âge, et ne nécessitent aucune compétence en danse ni de condition physique particulière.

Tarif: 5 € la séance découverte

Information Maison pour tous du Pont-Neuf 3, place des Fondeurs 06 58 78 85 33 biodanzachartres28@gmail. com

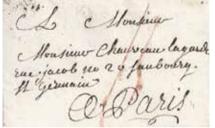
5	Solu	ıtior	า		Α	Ν		Р	J		R	٧
grille 132 Juillet/août				Α	С	Α	С	I	Α	S		Ε
				S	С	Ε	L	Ε	R	Α	Τ	S
	2021				R		Α	R	D	U	Ε	S
	Н	S		Р	0	U	R	R	I	Т		Ε
	0		С	Α	В		Τ	Ε	N	Ε	Z	
Α	R	R	I	Ε	R	Ε	Ε		Ι	R	Ε	S
Α	Τ	Τ	Ε	L	Α	S		R	Ε	Ε	R	Α
	Ι	L		L	N		D	I	R	L	0	
0	С		Т	Α	С	Т		Т	Ε	L		С
Ν	U	Ε	Ε		Н	0	Т	Ε		Ε	U	L
U	L	М		٧	Ε	N	Ι	S	Ε		N	0
	Τ	Α	В	Α	S	S	Ε		L	Α	0	S
М	U	N	Ι				N	Α	Ι	Ν		Р
Α	R	С	Ε	Α	U	Χ		٧	0	I	С	Ι
	Ε	I	R	Ε		Ε	Р	I		S	Α	С
0		Р	Ε	R	0	R	Ε	N	Т		В	Н
Ν		Ε		Ε	В	Ε	N	Ε		М	Α	0
F	L	Ε	U	R	I	S	S	Ε	М	Ε	N	Т

La Bonne adresse Rue Chauveau-Lagarde

Numérotée jusqu'au n° 46 d'un côté et 35 de l'autre, cette artère n'est pas une des plus longues de la ville, mais possède la particularité d'un espacement important entre deux numéros voisins, souvenirs de son passé économique.



laude Chauveau-Lagarde (1756-1841) est un des théoriciens de la Révolution française, mais tout juste dans le Top 5 des célébrités chartraines de cette époque avec Siéyès, Brissot, Marceau et Pétion. Il était avocat et défendra devant le tribunal révolutionnaire (pas un métier facile!) plusieurs personnalités. On le trouvera au «chevet» de son compatriote Brissot, de Charlotte Corday (qui a assassiné Marat), de Madame Élisabeth (la sœur du Roi), Marie-Antoinette (la Reine)... sans grand succès face à la guillotine! Natif du 21 janvier, date de l'exécution de Louis XVI, était-ce un mauvais présage!



• Courrier adressé à Claude Chauveau-Lagarde, à son domicile parisien, le 31 mars 1817, dans lequel « j'aimerais vous confier une affaire ».

Rue industrieuse, entrecoupée de belles résidences, construites pour durer et où ce sont surtout entrepôts, magasins, boutiques commerciales qui ont laissé des traces dans mes collections!

Côté Place Jeanne d'Arc, la distillerie chartraine E. Minier

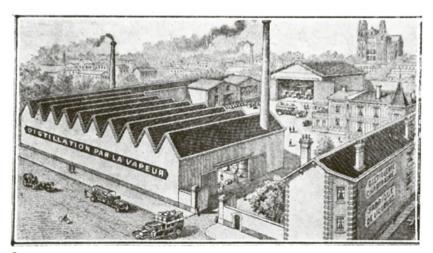
(dont une partie des toits



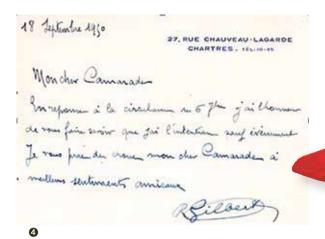
est encore visible) a été créée localement en 1873, avant de prendre une ampleur nationale... et de faire une belle collection de médailles lors d'expositions. Une de ses premières spécialités fut « L'élixir des Pères chartrains », une

liqueur digestive, que l'on pou-

vait consommer sans modération à l'époque!



•



REALTY

agnon ira, vers la fin

À l'autre extrémité de la rue, les établissements A. Bouchet **9** occupaient les numéros 1, 3, 4 et 17. Tout pour la construction, du sol à la toiture... Grand emplacement, grande facture de 1957. Avec les timbres fiscaux collés et annulés par l'entreprise.

• Parenthèse résidentielle au n° 27. Dans les années 50, Raymond Gilbert, maire de Chartres en 1935 et qui laissera sa place en 1944, y habitait. On a conservé un courrier autographe (volontairement raccourci) dans lequel, il confirme sa présence à une réunion.

• Quant à son collègue et successeur (1945-1947),

André Gagnon, il y commerce tenait de cycles au 13 et 15. Il déclinera sa marque « Realty » sur pratiquement tous les supports utilisés. Et comme il se doit, la cathédrale sera de la fête! Le fanion, qui flottait sur le vélo, la plaque à fixer sur la potence sous le guidon,...

André Gagnon ira, vers la fin des années 80, faire un tour au Parc, mais il a bien du mal à supplanter Justine Pichot!

6 La société anonyme L'EU-MAIL, qui avait pignon sur la rue, au numéro 35, fabriquait jeux et jouets pour les enfants, jouets éducatifs, empilements, cubes... L'en-tête du prix courant de 1965 donne les coordonnées de cette entreprise et la plaquette verticale l'associe visuellement à Chartres. C'est ici que Gabriel Loire (Gabériol) fit réaliser et éditer son jeu COSMAIL. Je n'en possède que le plateau... mais on peut le voir en entier (et dans un état comme neuf) au Musée des Beaux-Arts, parmi les

nombreuses productions graphiques de
Gabériol exposées
jusqu'au 19 septembre. Allez-y:
c'est re-comman-dé!

À CELLES ET CEUX
QUI Y VIVAIENT,
Y VIVENT ET Y
VIVRONT, CE PETIT
CLIN D'ŒIL!

Jean-Francis RESSORT

Cercle philatélique chartrain



Moto Indian Big Chief 1927



Le mythe Indian

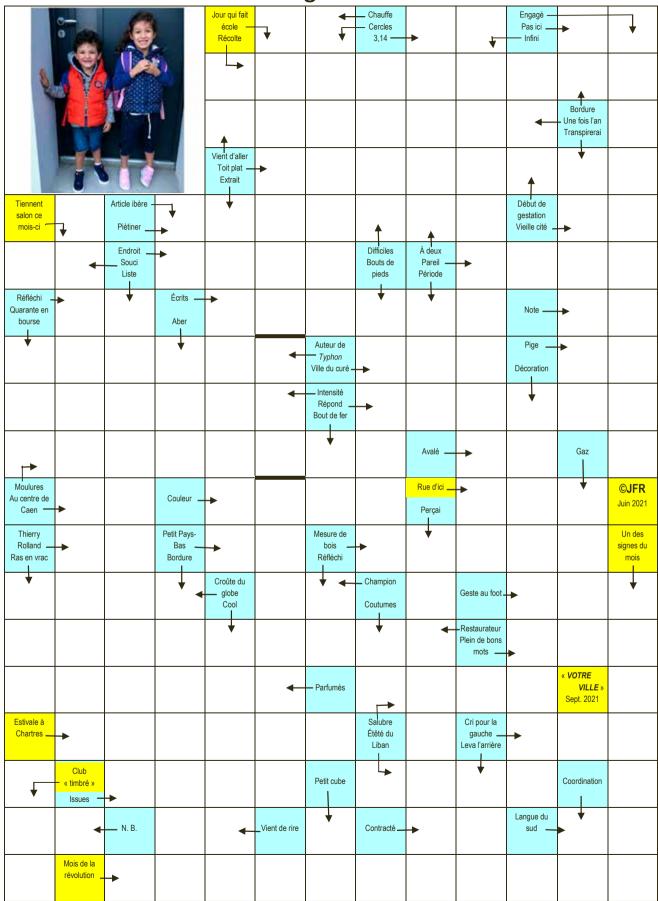
ionniers de la moto États-Unis, George M. Hendee et Oscar Hedstrom fondent en 1901 la Indian Motorcycle Manufacturing Company, qui sort cette année-là son premier deuxroues motorisé. Quinze plus tard, elle est devenue l'un des plus grands constructeurs mondiaux. Éternel rival d'Harley-Davidson, avec laquelle elle se lance dans une course à la puissance et à la fiabilité, sur circuits comme sur routes, Indian produira dans ses usines de Springfield

des modèles qui marqueront à jamais l'histoire de la moto. A l'image de la fabuleuse « Big Chief » de 1927 au réservoir entretubes, équipée d'un bicylindre en V nickelé de 1200 cm³, cylindrée assez exceptionnelle pour l'époque. Quatre ans après avoir créé la gamme Big Chief, la marque équipa entre autre le modèle 1927 de garde-boue plus grands et réduisit de 50 % le bruit d'échappement.

Attelée le plus souvent à un side-car Princess, la Big Chief était taillée pour les road trip longue distance à plus de 100 km/heure à travers les vastes étendues américaines. Dans les années 1930, la police new-yorkaise utilisa des modèles blindés pour lutter contre la pègre. Passionné de sports mécaniques, l'acteur Steve McQueen possédait une Big Chief dans sa collection.

▶ Vente de motos de collection et d'objets autour de l'auto et de la moto samedi 18 septembre à 14 h à l'église Sainte-Foy

Ce mois-ci - grille 133 - 7...embre



SALON DES ASSOCIATIONS

Venez faire votre plein d'activités pour l'année !

Samedi de 11 h à 19 h **Dimanche** de 11 h à 18 h

Le pass sanitaire
est obligatoire pour l'accès
au salon (loi n° 2021-1040
du 5 août 2021 relative
à la gestion de crise sanitaire).
Le port du masque
est fortement recommandé
dans l'enceinte du salon.

4et5 SEPTEMBRE



